Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 20 septembre 2018

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
THENOT Alain
MANGEOT Denis
BOTTE Anne-France
DEMAY Thierry
BOCQUET Christophe
VEYCHARD Christophe
FOREST Isabelle
JOUY Vérohanitra
WICKERS Franck
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PETOUILLAT Nathalie
BOUJLILAT Hicham
DE SAINTE-CROIX Andrée

Absents

CORNETTE Marie-Jeanne	Pouvoir à Mme QUILLIER
RENAUD Michel	Pouvoir à M. DELAS
MOUAT Chérif	Pouvoir à Mme GUILLEMET
COUCUREAU Martine	Pouvoir à Mme REBOULLEAU
LOUIS Véronique	Pouvoir à M. MEZY
MOLINA Isabelle	Pouvoir à Mme DE SAINTE-CROIX
DHERBIER Alain	Pouvoir à M. BOUJLILAT
DUCHEMIN Véronique	
BLOIN Denis	
PASSAS Joël	

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 20 septembre 2018

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 20 septembre 2018 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2018 – Budget Ville : Subventions aux associations et Cotisations.
2. Programme de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre des « TEPCV » : convention et mandat de regroupement et de valorisation.
3. Garanties d'emprunts : maintien des garanties octroyées aux préteurs suite à la fusion par absorption de LOGIVIE par VILLEO.
4. Contrat cadre de partenariat Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain / Conseil Départemental de la Nièvre.

B) AFFAIRES CULTURELLES

5. Demande de subvention au titre du CLEA auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté.

C) AFFAIRES GENERALES

6. Restauration, reliure et numérisation de documents d'archives - Demande de subvention.
7. Achat d'une licence IV.
8. Dématérialisation de la déclaration des meublés de Tourisme

D) AFFAIRES JURIDIQUES

9. Acquisition de la parcelle AN 237 en vue de la création d'une réserve foncière.
10. Acquisition de la parcelle AN 239 en vue de la création d'une réserve foncière.
11. Convention d'entretien des espaces verts appartenant à LOGIVIE.
12. Acquisition d'un immeuble rue Alphonse Baudin.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

13. Animation du marché : approbation du règlement du jeu concours.
14. Vente au profit de M. BONNIN de parcelles issues de biens sans maître.
15. Instauration d'un droit de préemption au profit de la commune, sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux, et ce, au sein d'un périmètre dit « périmètre de sauvegarde ».
16. Compromis de vente pour la cession d'une emprise foncière rue du Colonel Rabier.
17. Déclassement du domaine public de deux parcelles situées rue du Colonel Rabier.
18. Cession du bail à construction par la SCI MC2 en Puisaye au profit de la société LOIRE AVIATION.
19. Constitution d'une Société d'économie mixte locale (SEML) – Principe.
20. Don d'une partie de la collection de l'ancien musée du facteur à l'association Autour d'un Relais de Poste.

E) PERSONNEL

21. Création d'un emploi de directeur/directrice de projet Action Cœur de Ville – cadre d'emploi des attachés – par voie contractuelle.
22. Modification du tableau des effectifs.
23. Modification de la durée hebdomadaire de travail.
24. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 20 septembre 2018

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal. Le quorum est atteint.

Je vais vous lire les pouvoirs. Mme Cornette donne pouvoir à Mme Quillier. M. Renaud donne pouvoir à M. Delas. M. Mouat donne pouvoir à Mme Guillemet. Mme Coucureau donne pouvoir à Mme Reboulleau. Mme Louis donne pouvoir à M. Mezy. Mme Molina donne pouvoir à Mme de Sainte-Croix. M. Dherbier donne pouvoir à M. Boujlilat.

Monsieur Wickers accepte d'être secrétaire de séance.

Avez-vous des observations par rapport au dernier compte-rendu du conseil municipal ?

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, plusieurs remarques, dont certaines de rappel.
La première, page 31, M. Demay avait évoqué, lorsque j'avais évoqué les questions de charte informatique, de RGPD : « je demanderai à Monsieur Crétel et vous aurez ces éléments de manière précise ». C'était des éléments par rapport au débat qu'on a eu lors du conseil municipal. A ce jour, Monsieur Crétel ne les a pas encore fait parvenir.

Thierry Demay
Bonjour à tous. Normalement, je devais vous les faire parvenir et j'aurais dû vous mettre un petit mot à tout le monde pour le conseil de ce soir. Par contre, j'ai 2-3 petites interrogations en plus que j'ai redemandées à Monsieur Crétel et c'est pour ça que pour l'instant, je ne peux pas vous les donner. A ce moment-là, je vous les fais parvenir à tous par mail ou au prochain conseil, je vous redonnerai exactement les éléments. C'est pour être bien précis.

Hicham Boujlilat
Merci. Si on peut les avoir avant le conseil, c'est parfait. Il n'y a pas de souci particulier là-dessus.

Egalement un autre point lié notamment aux documents qu'on a sur table, c'est par rapport aux avenants de l'ancien palais de justice, le palais de Loire maintenant. Le montant des avenants, contrairement à ce qui avait été rapporté ensuite par la presse, n'était pas de 100 000 euros au total lors du dernier conseil, mais de 140 000 euros. Puis, lorsqu'on avait évoqué le sujet, Monsieur le maire, vous aviez dit : « maintenant, on en est aux travaux de peinture, il n'y aura pas d'avenant car nous sommes aux peintures ». Je remarque qu'on a encore des avenants sur la peinture et d'autres points.

Un autre point par rapport au compte rendu. J'avais demandé, – et je l'ai rappelé à Madame Henry, lundi, en marge de la commission des finances –, que je souhaitais avoir le nombre de questionnaires qui avaient été retournés dans le cadre de la modification des rythmes scolaires. Vous nous aviez envoyé un courriel, Madame Henry, en nous indiquant simplement le nombre de questionnaires transmis. En fait, on avait donné un

questionnaire par enfant, à peu 730 enfants. Je souhaitais savoir combien de retours par rapport à ces 730.

Micheline Henry
Par rapport à cette question, j'ai vérifié. En pourcentage, on a eu 41 % de retours. Ce n'est pas très important. Cependant, juste un petit rappel, parce que je crois que je l'avais dit : au niveau de cette décision, tous les conseils d'école ont voté. Donc, je le rappelle simplement pour tout le monde, 41 %.

Hicham Boujlilat
Ça représente combien de questionnaires retournés, s'il vous plaît ?

Micheline Henry
De mémoire, c'était 728 envoyés, donc à peu près 280-300.

Hicham Boujlilat
Pour les parents qui ont plusieurs enfants, il y en avait un par cahier. Je connais des parents qui n'ont envoyé qu'un seul questionnaire. Je voulais vraiment avoir le nombre ?

Micheline Henry
On ne va pas ressortir tous les questionnaires un par un. On avait fait un tableau. C'était par rapport aux retours. On a fait un pourcentage. De toute façon, c'était une consultation et on savait très bien que ça n'allait pas servir vraiment de juge, puisqu'il n'y a que les conseils d'école qui étaient juges. Donc, on a 41 % de retours et je n'ai pas revérifié si c'était un ou deux par famille, parce que ça ne servirait à rien. Pour moi et peut-être pas pour vous.

Hicham Boujlilat
Pour nous, si, ça veut dire beaucoup.

Micheline Henry
Il y a quelque chose, ça me parle.

Hicham Boujlilat
On va faire le conseil en chanson, ce serait sympa !

Sur les arrêtés, je reviendrai dessus. Merci.

Juste un point, Monsieur le maire, on avait eu un échange également lors du conseil là-dessus. Vous aviez indiqué qu'on pouvait, en marge du conseil, éventuellement travailler et comparer le bilan du conseiller départemental et du conseiller régional. Je ne vous avais pas répondu. Je me tiens évidemment à votre disposition pour qu'on puisse échanger là-dessus.

Michel Veneau
Comparer, vous dites ?

Hicham Boujlilat
C'était en conseil, dans un échange, vous aviez dit : si vous voulez comparer votre bilan avec le mien ! J'y suis prêt, dans la forme que vous souhaitez.

Michel Veneau
Je ne m'en rappelle pas. Je n'ai plus beaucoup de mémoire.

Hicham Boujlilat
C'est écrit, c'est l'avantage des comptes rendus.

Michel Veneau
C'est écrit qu'on devait les comparer. On ne peut pas les comparer. Je suis élu au conseil départemental depuis 2001. Sinon, vous auriez fait beaucoup de travail en quelques mois. C'est peut-être ça.

Hicham Boujlilat
En tout cas, j'y suis prêt.

Michel Veneau
Vous êtes beaucoup plus jeune, donc c'est normal. On ne va pas comparer nos bilans.

Hicham Boujlilat
Non, mais je réagissais simplement à vos propos. Si vous le souhaitez, on peut en parler.

Michel Veneau
On ne va pas débattre là-dessus. Ce n'est pas le lieu du tout.

Hicham Boujlilat
Non, ce n'est pas le lieu, c'est pour ça que je vous disais, un autre lieu.

Michel Veneau
Par contre, en ce qui concerne les avenants du palais de Loire, on fera le point. Monsieur Delas peut intervenir. Sinon, avec les services, on fera le point le moment voulu et on fera vraiment une synthèse. On vous expliquera pourquoi il y a eu des avenants. Il n'y a pas de problème là-dessus.

Christian Delas
L'avenant peinture dont vous parlez, c'est la peinture intérieure des fenêtres extérieures, qui n'a jamais été prévue.

Michel Veneau
Avez-vous entendu ? Cela n'avait pas été prévu dans le marché.

Christian Delas
C'est la peinture intérieure des fenêtres extérieures.

Michel Veneau
L'architecte ne l'avait pas prévu.

Christian Delas
On a peint les fenêtres à l'extérieur. On a mis des doubles fenêtres neuves, mais l'intérieur des fenêtres n'avait pas été prévu.

Michel Veneau
Ce sont des travaux qui n'ont pas été programmés. C'est pour cela qu'on vous expliquera tous les avenants et les raisons.

Christian Delas
Ce n'est pas un avenant, c'est un oubli.

Michel Veneau
C'est quand même un avenant, mais on les expliquera.

Christian Perreau
Là, on a encore plusieurs avenants sur table : création du restaurant au sein de l'ancien tribunal, en cours de requalification. De toute manière, on a quand même des sommes : 62 000, 20 000, 27 000, 41 000, 7 000, 28 000, 12 000, 18 000, 87 000.

Michel Veneau
C'est la totalité de tous les avenants.

Christian Perreau
Non, mais ça, c'est uniquement pour le restaurant.

Michel Veneau
Ce ne sont pas des avenants, Monsieur Perreau.

Christian Perreau
C'est un avenant au projet. Il va falloir l'ajouter.

Michel Veneau
Monsieur Perreau, est-ce que vous avez compris comment fonctionnait un marché public ?

Christian Perreau
Je sais comment ça marche, mais là, vous nous le mettez sur table. On l'a aujourd'hui.

Michel Veneau
Ce ne sont pas des avenants. On a relancé un marché.

Christian Perreau
Ça correspond au même chantier.

Michel Veneau
Je viens de vous le dire, quand on aura fini, on va tout expliquer. On va faire des tableaux et on expliquera le marché initial, les compléments qui ont été réalisés au niveau de la maison de services, des salles diverses et variées et le restaurant à côté. Il faudra bien dissocier tout ça.

Christian Perreau
Ça va être comme les réponses pour les questionnaires. J'espère qu'on arrivera à un total.

Michel Veneau
On aura le total.

Christian Perreau
Là, pour les réponses, on n'est pas capable de savoir. 280, c'est peut-être ça. On nous donne un pourcentage, 41 %.

Michel Veneau
Monsieur Perreau, Madame Henry vous a répondu, 41 %. Il ne faut pas dire des choses que les élus n'ont pas dit.

Christian Perreau
On devrait être capable de dire le nombre exact. Un nombre, c'est un nombre.

Michel Veneau
Monsieur Perreau, soyez correct avec les élus.

Christian Perreau
Je suis correct.

Michel Veneau
Ici, on est là pour se respecter.

Christian Perreau
On avait déjà eu une réponse, mais la réponse ne répondait pas à la question. Dans la réponse, vous nous disiez que vous en aviez envoyés 700 et nous, on vous demandait combien il y a eu de retours.

Micheline Henry
Monsieur Perreau, c'est Monsieur Boujlilat qui m'a posé la question. J'ai répondu à Monsieur Boujlilat.

Christian Perreau
On a tous eu le mail.

Micheline Henry
Si Monsieur Boujlilat a quelque chose à me dire, il me le dit.

Christian Perreau
On a tous eu le mail.

Micheline Henry
Ce n'est pas à vous de me reposer la question.

Christian Perreau
On l'a tous eu.

Michel Veneau
Là, vous cherchez des poux dans de la paille, à mon avis. Ça ne sert à rien. Vous n'avez pas d'autres sujets plus intéressants pour notre territoire et la ville à nous proposer ? Ce serait mieux.

Hicham Boujlilat
Vous avez indiqué qu'on aurait l'occasion d'échanger sur le sujet et sur les différents avenants financiers au projet du palais de justice.

Michel Veneau
On va vous faire une synthèse.

Hicham Boujlilat
Il y aura une synthèse.

Michel Veneau
C'est la loi. On est obligé de vous le faire, vous le savez bien, Monsieur Boujlilat. On n'a rien à cacher dans une collectivité. Tout est transparent. Les avenants seront bien identifiés et on expliquera pourquoi il y a eu des avenants.

Hicham Boujlilat
C'est très bien. Vous avez commencé à l'expliquer, notamment lors du dernier conseil municipal, puisqu'on parle du compte rendu. On a le compte rendu, et vous indiquez, notamment, quand j'avais indiqué la série d'avenants qu'il y avait la dernière fois, qui représentaient déjà lors du dernier conseil plus de 140 000 euros, vous aviez dit : « un coût supplémentaire car le projet a été modifié ». Je cite et je mets des guillemets, vous dites : « les modifications, c'est pour la majorité, on l'assume ». Très bien.

Michel Veneau
C'est ce qu'on va vous expliquer sur les avenants.

Hicham Boujlilat
Très bien.

Michel Veneau
Il y a des augmentations de travaux suite à notre demande. Certains, c'est pour ça. Mais on va vous le dire.

Hicham Boujlilat
C'est très bien. Ça aurait pu aussi être indiqué sur le Cosne Actu, où vous disiez que toutes les modifications, tout ce qui avait bougé par rapport au palais de justice. Après, vous parliez de bricolage, etc., je ne suis pas un bricoleur.

Michel Veneau
Il y a eu un peu de bricolage.

Hicham Boujlilat
On peut parler de pas mal de choses, mais en tout cas, quand on parle de respect des actions des uns et des autres, je pense et j'ose espérer que ce que vous faites, ce n'est pas du bricolage. Tout aussi bien que ce que nous faisions par le passé et que nos prédécesseurs ont fait. On peut faire des erreurs, mais chacun ici essaie de travailler au mieux. On ne fait pas de bricolage. Je ne considère pas que vous fassiez du bricolage, que nos prédécesseurs en ont fait. Maintenant, je pense que là-dessus, c'est très bien qu'on puisse échanger. Il y a des modifications. Le restaurant, apparemment, c'est la mode en ce moment, les restaurants. Il y a des avenants au projet et on ne peut pas dissocier le restaurant et le palais.

Michel Veneau
Le restaurant, Monsieur Boujlilat, on vous l'a expliqué, ce ne sont pas des avenants. C'est un marché.

Hicham Boujlilat
Oui, mais c'est un avenant au projet. Quand vous nous dites… 10 000 €…

Michel Veneau
Oui, c'est un nouveau marché, Monsieur Boujlilat, ce ne sont pas des avenants.

Hicham Boujlilat
Sur quelque chose qui n'était pas prévu initialement sur ce projet.

Michel Veneau
On est reparti à zéro, vous le savez bien. Le restaurant, ça n'a été décidé qu'après.

Hicham Boujlilat
C'est pour cela que je parle d'avenants au projet initial.

Michel Veneau
Après, vous allez nous annoncer que la ville de Cosne n'a que des avenants.

Hicham Boujlilat
On ne va pas revenir au débat, il y a encore quelques mandats, sur la Chaussade où il y avait des avenants sur avenants, sur avenants. On retrouve la même chose aujourd'hui sur le palais de Loire.

Michel Veneau
Ce n'est pas le même projet. On ne peut pas comparer, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Ce sont des avenants aussi.

Michel Veneau
Votre projet que vous aviez initié à l'époque avec un architecte, on l'a respecté.

Hicham Boujlilat
Ce n'était pas la même chose.

Michel Veneau
Ça ne nous convenait pas.

Hicham Boujlilat
Initialement, c'était pour une maison de services publics. Ça venait aussi en compensation de pas mal de choses. Le tribunal a fermé et des services ont fermé, etc. On avait réussi à avoir des engagements aussi pour bien travailler sur son fonctionnement. Nous avions eu ici un débat en 2014 ou en 2015, quand ça a commencé à changer de nature, où vous disiez : on va faire une maison de services publics. On avait dit : au niveau du fonctionnement, ça marchera comment ? Il y avait une maison de la justice et du droit également. Il y avait des conventionnements à avoir avec le ministère de la Justice et d'autres. On y travaille, sauf qu'aujourd'hui, on voit bien que le projet a changé de nature, d'où d'autres modifications.

Michel Veneau
Au premier niveau, il y a toujours la maison de services, avec tous les bureaux. Il faut bien qu'on respecte aussi nos partenaires financiers qui nous ont attribué une grosse subvention sur cette maison de services. On est obligé de le respecter. On est parti sur ce projet initial qu'on a modifié et qu'on a fait évoluer, qui est beaucoup plus conséquent. On le reconnaît, mais on assume.

Ensuite, avez-vous d'autres interventions par rapport au dernier conseil municipal ? Donc, il est approuvé.
Concernant le rapport sur table, avez-vous des observations ?

Hicham Boujlilat
On le regardera à tête reposée, et on pourra éventuellement en reparler la prochaine fois. En plus, il y a pas mal de sommes à additionner.
Il y a un point par rapport à l'arrêté des tarifs. Par rapport aux tarifications : garderie, étude surveillée, AEPS, on en avait parlé aussi lors du dernier conseil municipal. Il y avait eu le débat sur le fait de faire payer un euro aux parents entre 16 h et 16 h 30, par enfant. Là-dessus, il y a eu un arrêté. Cet arrêté a conduit à une tarification qui a été affichée, ces affiches jaunes que j'ai prises en photo.

Micheline Henry
C'est pour ça que je les ai faites vertes.

Hicham Boujlilat
Oui, j'ai vu la différence, mais le vert, c'est espoir, je préfère. Le jaune, c'est autre chose.

Micheline Henry
C'est sportif.

Hicham Boujlilat
Plusieurs questions par rapport à ça. On le voit, il y a une différence. Vous avez modifié entre ce qui était affiché le mardi de la rentrée – la rentrée, c'était lundi et ça a été affiché le mardi, je m'en rappelle très bien – et la modification que vous avez faite, ce n'était pas la même chose, il y a eu des différences. Là, vous mettez la garderie du matin ou du soir,

un euro. La garderie de 16 h à 16 h 30, c'est la nouveauté, à un euro. La garderie matin et soir, sur la première fiche, c'était 1,70 et là, ça change, c'est 1,80. Ensuite, sur les scolaires habitant hors de Cosne, il y a eu une modification également, il n'y a pas les mêmes tarifs, ce qu'on peut comprendre. J'ai bien compris que vous aviez arrêté cette décision de faire payer de 16 h à 16 h 30. Je le regrette, mais je ne reviendrai pas sur ce qu'on a indiqué lors du dernier conseil municipal.
Comment se fait-il qu'on a eu une affiche et une autre affiche ensuite, qui sont accolées au même arrêté ? Vous n'avez pas changé l'arrêté. Là, c'est un arrêté, en plus le 20 août, pendant les vacances. Vous aviez un arrêté avec des tarifs que vous aviez affichés. L'affiche jaune.

Micheline Henry
Il était moins détaillé. Là, on a bien remis 7 h 15, 8 h, etc.

Hicham Boujlilat
Le premier arrêté n'était pas bien détaillé.

Micheline Henry
Sur l'affiche.

Hicham Boujlilat
Mais à l'arrêté, vous aviez accolé la première fiche, on est d'accord. Donc, vous avez fait un autre arrêté modificatif ?

Micheline Henry
Non, parce qu'il n'y a pas de modification. C'était juste l'ajout d'un euro de 16 h à 16 h 30. A ce sujet-là, je pense l'avoir dit la dernière fois, vous n'êtes pas d'accord sur le fait de payer de 16 h à 16 h 30. Pourquoi on aurait fait gratuit…

Hicham Boujlilat
On est sur le principe de l'école gratuite.

Micheline Henry
Par exemple, le matin, l'ouverture est à 7 h 15. Les parents qui amènent leurs enfants de 8 h 05 jusqu'à 20, ils paient. Ceux qui les amènent de 7 h 45 jusqu'à 8 h 20, ils paient. Pourquoi ils n'auraient pas payer ? On aurait été assassiné, je vous le dis.

Hicham Boujlilat
Je ne pense pas.

Micheline Henry
Bien sûr que si.

Hicham Boujlilat
Les Cosnois ne sont pas comme ça.

Micheline Henry
Les gens du matin auraient dit : nous, on ne doit pas payer, on ne paie pas plus ! Après, on a refait l'affiche pour qu'elle soit mieux détaillée.

Michel Veneau
Ecoutez les rapporteurs, s'il vous plaît.

Hicham Boujlilat
Lorsqu'on est passé de la semaine des 4 jours à la semaine des 5 jours, il y a eu des modifications et les TAPS ont été mis en place, etc. A l'époque, nous avions proposé et ça a été validé unanimement, nous avions choisi de ne pas pénaliser le changement. On a considéré que ce qui existait auparavant devait rester. C'est-à-dire l'école gratuite en tout cas, c'était de 8 h 30 à 16 h 30. C'était quelque chose que nous avions sanctuarisé. Avant, c'était un service qui était apporté aux habitants, qui n'était pas dans le cadre. Après, c'était les TAPS qu'on avait fait gratuits d'ailleurs et que vous aviez fait payants. Vous êtes revenus dessus, c'est payant. Là-dessus, on est clairement sur une différence d'appréciation. Vous, vous considérez qu'il faut faire payer. Nous, on considère qu'il ne faut pas faire payer.
L'autre sujet aussi, c'est que je trouve dommage que dans le questionnaire qui a été transmis aux parents, vous n'avez pas indiqué : si on passe à la semaine des 4 jours et que l'école se termine à 16 h, est-ce qu'entre 16 h et 16 h 30, si c'est gratuit, vous m'assassinez et si ce n'est pas gratuit, comment vous réagissez ?

Micheline Henry
Je vais juste vous dire une chose, Monsieur Boujlilat, lorsque nous avons envoyé les questionnaires, parce que les premiers questionnaires remontent à un moment, on n'avait pas les horaires, puisque les horaires ont été déterminés au conseil d'école. On n'avait pas les horaires. On ne savait pas si ça allait se terminer à 16 h, parce que les instituteurs ont fait des choix horaires. Ça a été voté. Mais quand on a envoyé les questionnaires, on ne savait pas si l'école se terminerait à 16 h, 16 h 15 ou 16 h 30.

Hicham Boujlilat
Est-ce que ça aurait changé votre position ?

Micheline Henry
Certainement pas. Vous, vous avez fait un choix lorsque vous étiez aux affaires et nous, on a fait un choix, c'est tout.

Hicham Boujlilat
Très bien. Votre choix, c'est de faire payer.

Micheline Henry
Non, notre choix, ce n'est pas de faire payer. Notre choix, c'est d'être juste. Pourquoi ne pas faire payer les gens du soir et faire payer ceux du matin ? On veut être juste pour tout le monde et que le service soit payant pour tout le monde.

Hicham Boujlilat
C'est votre définition de la justice. Nous, on en a une autre.

Micheline Henry
Chacun son choix.

Hicham Boujlilat
Très bien. Lors du dernier conseil, Monsieur le maire avait indiqué : c'est l'arrêté. Il y avait la question d'un euro. On ne sait pas, on verra. On va réfléchir. Vous avez réfléchi et vous avez décidé de maintenir.

Michel Veneau
Tout à fait. C'est simple. Monsieur Boujlilat. Vous avez vu la recette annuelle de cet euro, ça ne bouchera pas beaucoup de trous de voirie. Je vous le précise quand même, malheureusement. Ça va faire une petite recette. C'est une participation. En réalité, comme le Papillon, c'est vraiment une petite participation qu'on demande aux gens. C'est comme les fluides pour les salles, les sous, c'est une participation. Ce ne sont pas des grosses sommes qu'on demande aux gens.

Hicham Boujlilat
Le passage de la semaine à 4 jours va faire économiser à la ville 160 000 euros. Je pense qu'on peut boucher beaucoup de trous avec.

Michel Veneau
On en a beaucoup à boucher, Monsieur. Vous vous baladez un peu dans la ville, sur Villechaud et Cours ? Il y en a beaucoup à boucher.

Micheline Henry
Ce ne sont pas des trous, mais des ralentisseurs.

Michel Veneau
On a beaucoup de travaux de voirie. Il faut savoir que nos voiries, avec l'hiver qu'on a eu, sont en mauvais état et l'été ne va pas arranger les choses, la sécheresse. A mon avis, le retour, on en a parlé avec Jean-Luc et Monsieur Lebossé, il y a quelques jours, on aura certainement des dépenses importantes en voirie dans le futur. On aura bien besoin de toutes ces sommes.

Hicham Boujlilat
Donc, ça va bien boucher des trous également.

Michel Veneau
Ce sont des petits trous, là.

Hicham Boujlilat
Des petits trous, toujours des petits trous.

Micheline Henry
On va finir en chantant.

Michel Veneau
Notre collègue, Monsieur Delas, nous dit que le service gratuit, ça n'existe pas et c'est vrai. Si c'est gratuit, c'est toujours quelqu'un qui paie, donc c'est le contribuable.

Hicham Boujlilat
On ne va pas refaire… Après, j'ai une définition en tout cas de l'école républicaine qui est la mienne, celle de Jules Ferry.

Michel Veneau
Nous aussi.

Hicham Boujlilat
C'est tout. Après, on est sur un autre débat.

Michel Veneau
Si vous avez des questions, il faut les poser tout de suite. Vous levez la main et je vous donne la parole. Allez-y, mais vous ne parlez pas sans les micros, pour que tout le monde puisse entendre. Vous pouvez poser des questions, même là, tout est ouvert. Plus de questions ?

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le conseil municipal réuni ce soir sera amené à valider un certain nombre de dossiers liés à la vie de notre collectivité. Toutefois, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je vais, comme je le fais à chaque fois, vous donner quelques informations concernant l'activité de la collectivité pendant cette période estivale, qui a été chaude.

Tout d'abord, nous enregistrons une hausse de fréquentation des infrastructures touristiques, que ce soit dans le cadre des activités du parc de loisirs qui est de l'ordre de plus de 30 %. Ce qui est en soi un bon résultat. Déjà l'année dernière, c'était la deuxième année, ils ont explosé la fréquentation, mais cette année, s'il y a encore une hausse, c'est très bien. Ça veut dire que les gens se déplacent beaucoup et viennent sur Cosne, c'est bon pour la ville. Egalement, sur le camping où ça a augmenté aussi et sur la base de canoé, ce qui confirme une augmentation de toutes ces activités pour la saison. C'est vrai que la saison a été exceptionnelle avec le temps et cela a permis aussi peut-être d'augmenter la fréquentation. Mais tant mieux.

En ce qui concerne l'activité commerciale du centre-ville, l'engouement de la population pour la coupe du monde de foot et le parcours de l'équipe de France ont largement contribué au lancement de la saison estivale. Les 2 000 spectateurs recensés le jour de la finale de la Coupe du monde sur le boulevard de la République ont partagé des moments de bonheur et vibré à l'unisson, dans un esprit de convivialité. C'est vrai que cet évènement s'est bien passé sur l'ensemble de la ville. Il y a eu un petit peu de bruit à la fin, mais c'est normal, à chaque fois. La dernière fois, c'était la même chose, en 98. Cet évènement, en plus des animations culturelles et sportives qui se sont succédées pendant deux mois, ont contribué à maintenir notre ville dans une dynamique rarement égalée. On reconnaît que toutes ces animations, depuis une dizaine d'années, qui ont été mises en place, ça a porté ses fruits et maintenant, c'est acté au niveau des gens qui connaissent Cosne-sur-Loire et le bassin de Cosne. Cela permet de donner un plus à notre ville et à nos commerces. C'est très bien ainsi et il faut continuer.

Ainsi, dès le début de l'été, les Cosnois ont pu constater que la qualité était au rendez-vous grâce au spectacle *Dogora, deux rives à l'unisson,* qui s'est déroulé dans l'île de Cosne, qui a mobilisé 220 artistes. Les trois représentations se sont déroulées à guichet

fermé. Je tiens à saluer ici l'investissement du milieu associatif cosnois pour cette belle réalisation. D'autre part, bon nombre de Cosnois ont participé au succès de la guinguette installée au jardin d'Herentals. Nous l'avons prolongée, suite à la demande des gérants, pendant le mois de septembre. En plus, on a de la chance, il fait beau tous les week-ends. De ce fait, les gérants ont décidé de jouer les prolongations. La Ville a participé sur la location et le gérant a pris tout le reste à sa charge pour les frais. C'est ce que nous avions convenu ensemble et ça se passe plutôt bien.
Nous avons également dignement fêté les 10 ans de Garçon la Note, en passant cette année la barre des 10 000 spectateurs. C'est à la hausse.
Comme chaque année, les compétitions et les animations sportives, toutes ces manifestations démontrent qu'il y a une dynamique sur notre commune.

En conclusion, je dirais que les Cosnois et les touristes étaient au rendez-vous et que la Ville de Cosne a su répondre aux attentes de ses habitants. Cette réussite n'est pas due au hasard. Toutes ces activités valorisent notre territoire et font travailler les commerces du centre-ville. C'est vrai que plus on a de monde en centre-ville, plus il y a d'animations, plus ça attire les gens, plus nos commerçants sont satisfaits, et nous aussi. Tous les élus du conseil municipal sont ravis de voir autant de monde pendant toute cette période estivale. J'ai déjà eu l'occasion, lors du conseil municipal de septembre, de m'expliquer sur la stratégie de développement par la Ville, en affirmant devant vous que la Ville a des responsabilités de donner les moyens aux commerces de se développer, en créant des infrastructures nécessaires permettant l'augmentation du flux de la clientèle et d'aménager l'espace urbain en conséquence. C'est ce que nous nous sommes efforcés de mettre en place.
C'est grâce à nos projets que notre ville a été retenue dans le cadre de l'opération nationale Action Cœur de Ville. C'est dans cet esprit que nous avons élaboré notre projet. Nous avons actionné tous les leviers qui pouvaient contribuer à redynamiser notre centre-ville, à savoir l'habitat, les services, l'animation, l'aménagement urbain et touristique. C'est dans le programme de Cœur de Ville, tout ce que je vous annonce. Nous avons mis en place, à chaque objectif, des réalisations concrètes. La richesse de nos rues vient des commerces qui les font vivre. C'est vrai qu'il y a des rues malheureusement, qui sont un peu désertes parce qu'on manque de commerçants. Les vitrines se vident depuis déjà des années et nous ne sommes pas satisfaits de ces résultats, comme beaucoup de villes.
Ce matin, j'assistais à Nevers à un programme sur la redynamisation des centres bourgs et des centres villes, avec le collègue de la Région, le vice-président qui s'occupe des territoires et bien d'autres partenaires. Nous faisons tous la même conclusion. Si demain, on est obligé de cacher nos vitrines, ça va être une catastrophe dans certains bourgs et dans certaines rues des villes. On veut essayer d'inverser la tendance. On n'est pas sûr de réussir, mais il faut qu'on soit dynamique. Il faut qu'on ait une ambition pour nos villes. C'est là le sens de notre démarche. Je suis heureux de constater que notre décision de rendre le stationnement gratuit fait l'unanimité aujourd'hui et apparaît comme une évidence à tous. C'est vrai que les commerçants et les clients sont plutôt satisfaits du mode de stationnement qu'on a choisi.
J'ajoute que les deux collectivités se sont entendues pour créer un poste d'agent de développement pour le Fisac et ceci permettra aussi de mettre en œuvre une dynamique, je l'espère, pour créer peut-être demain de nouveaux commerces qui pourront venir s'installer dans notre cité. Bien sûr, je n'oublie pas les bourgs de notre communauté de communes qui devront participer aussi aux dynamiques, parce que la

ville seule ne fera rien, mais c'est à l'ensemble des territoires et le bassin de vie. On doit travailler sur un bassin de vie.
Dans le cadre de ce conseil, il vous sera proposé d'instaurer, au profit de la commune, un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux. Sauf problème technique, le centre-ville disposera d'une couverture wifi à la fin de l'année, à Noël normalement, donc c'est bien la fin de l'année.

En matière de développement économique, je me garderai de tout triomphalisme, mais je pense que ces décisions vont dans le bon sens. D'ici quelques semaines, le comité de projets présidé par la ville se réunira pour valider la convention de partenariat et les quatre premiers dossiers qui devront être mis en œuvre d'ici la fin de l'année. Il s'agit, je vous le rappelle :
• de la première tranche du quartier ouest ;
• du projet de rénovation du cinéma, en incorporant le bâtiment de la salle des fêtes actuelle, entièrement rénovée, équipée de 388 places, permettant d'accueillir des spectacles et d'avoir une activité de diffusion cinématographique importante. De fait, cette salle fonctionnera 365 jours par an – peut-être un ou deux jours de moins, parce qu'il y aura quand même des fêtes où le cinéma sera peut-être fermé, pas beaucoup, très peu. Notre ville disposera d'un équipement pluriculturel de qualité, capable de répondre aux besoins de notre bassin de vie. Là, on travaille vraiment sur des projets sur le bassin de vie ;
• de la création d'un atelier de répétitions à destination de la compagnie du Grenier du Nohain et de l'école de théâtre. C'est un outil qui sera performant pour notre association. C'est dans le cadre de la ville et de la communauté de communes, avec l'école de théâtre ;
• de l'aménagement du premier tronçon d'une piste cyclable sur les bords de Loire.

Au total, le coût de ces quatre projets représentera la somme de 3 725 000 euros. La participation pour la collectivité, en tenant compte de la création d'une future scène, sera alors de 725 000 euros, soit près de 20 %. Nous sommes prêts.

Pour être complet, avant de conclure et ne pas limiter l'activité de la collectivité depuis deux mois à l'organisation des animations d'été et au suivi des projets d'Action Cœur de Ville, sachez que les services divers et variés, les services scolaires ont travaillé sur la préparation et l'organisation de la rentrée scolaire. Je vous rappelle que celle-ci s'est plutôt bien passée. Nous avons convenu de passer de quatre jours et demi à quatre jours, comme dans plus de 80 % des communes de France. En ce qui concerne les effectifs, ils sont stables.

Les services techniques ont accompagné les entreprises en charge de construire le futur centre technique municipal. Les travaux ont débuté il y a quelques temps. Les gens qui passent sur la route le voient. J'ai annoncé que j'étais plutôt fier de ce projet. C'est un projet qui nous tient à cœur depuis longtemps. Les élus, les maires successifs avaient tous cette idée de déplacer le centre technique en centre-ville, pour diverses raisons : fonctionnement, gêne pour le centre-ville et surtout pour nos véhicules. Ceci va se réaliser et dans un an, les services seront déplacés sur ce nouveau site. On peut en être fier, parce que je pense que nos services travailleront dans de meilleures conditions. Après, le problème des coûts financiers, on en reparlera, parce qu'il y aura bien des débats qui vont venir à la suite.

Finaliser le rond-point de la place de la Pêcherie et l'aménagement du parking de l'Est qui sera ouvert pour la Saint-Michel.
L'aménagement de la place des Marronniers doit se terminer aussi la semaine prochaine.
Terminer les aménagements de la tour Rhéna.
Réaliser les travaux sur les réseaux d'eau potable rue Vieille Route.
Assurer le suivi des chantiers du gymnase George Sand qui est terminé. Assurer le suivi de la deuxième tranche des travaux du bâtiment F, qui va se terminer dans quelques mois et du palais de Loire qui va aussi se terminer, je l'espère, assez rapidement.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je souhaitais vous communiquer aujourd'hui. Cet été, il y a encore une vie importante sur la collectivité. Les services ont continué de travailler. Nous avons aussi mis en place, au niveau du quartier Saint-Laurent, une nouvelle structure pour essayer d'accompagner et d'aider les gens un peu plus dans leur tranquillité, parce qu'il y a des perturbations au niveau du quartier Saint-Laurent. On s'en rend compte depuis un an et on va essayer d'améliorer la situation de nos habitants, en menant des actions avec les associations, avec tous nos partenaires, Nièvre Habitat, Logivie et autres, l'Etat qui participe aussi à cette action. Je me suis investi personnellement avec d'autres élus, avec les services, Monsieur Lebossé a participé aussi largement à ces actions, pour qu'on essaie de trouver des solutions pour le mieux vivre dans le quartier Saint-Laurent. Tout simplement, on ne va pas débattre là-dessus, certainement pas. On va trouver des solutions. Les services de l'Etat font leur travail et nous, on essaie d'apporter notre pierre à l'édifice pour améliorer la situation.

Maintenant, je vais passer la parole à Madame Henry, qui va nous présenter le dossier n° 1.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2018 – Budget Ville : subventions aux associations et cotisations

Micheline Henry
Messieurs, Mesdames,
Dans le cadre de son budget principal de l'exercice 2018, le conseil municipal a voté des subventions de fonctionnement et d'investissement. Il est donc proposé au conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'UCS cyclisme pour la participation aux frais engagés dans le cadre de la qualification de Julien Philibert aux championnats du monde sur piste à Los Angeles, du 7 au 16 octobre 2018.
En revanche, la suppression de la subvention de 400 euros attribuée à l'ESAT pour son action d'atelier pédagogique de découverte théâtrale qu'elle n'a pas mise en œuvre sur l'année 2018, faute d'encadrement.
Le versement de subventions d'équipement ou d'investissement que l'on verse au fur et à mesure de la réception des factures, de 2 000 euros à l'USC football et de 2 500 euros à l'USC canoë kayak.
Les dépenses annoncées ci-dessus font l'objet de prévisions budgétaires sur les chapitres 65 et 204 de l'exercice 2018.
Il vous est proposé d'adopter ces modifications.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

2. Programme de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre des « TEPCV » : convention et mandat de regroupement et de valorisation

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Compte tenu de la complexité des dossiers certificats d'économie d'énergie (CEE), de la nécessité pour chaque collectivité de traiter ces CEE bonifiés, de la valorisation d'un montant minimum de certificats exigés pour accéder à ce dispositif, les collectivités éligibles au programme et qui composent le territoire d'économie positive pour la croissance verte ont souhaité se regrouper afin de mutualiser l'ensemble des dossiers, comme on a tous déjà pu le voir au cours de nombreuses réunions en communauté de communes. Ces opérations doivent répondre aux critères d'éligibilité des CEE, tels que définis par les textes législatifs et règlementaires en vigueur.
Ainsi, la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain disposera à l'issue des travaux de regroupement d'assez de CEE pour les vendre à un prix garanti jusqu'à la fin du dispositif par EDF, à 4,10 €/MWh HT. Monsieur le maire propose de déléguer à la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain, la gestion de la valorisation de ces CEE.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter les conditions définies dans la convention, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et le mandat de regroupement et de valorisation des CEE, dans le cadre du programme d'économie dans les TEPCV, les actes afférents et le mandat de regroupement ; de reconnaître expressément la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain comme regroupeur dudit groupement de programme et l'autoriser à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation des procédures concernées par l'objet de la convention.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? C'est un programme qui date déjà depuis deux ans. C'est un programme qui a déjà été réalisé et là, c'est la communauté de communes qui porte ce projet. Toutes les communes font leur demande. C'est un programme qui est lancé et qui doit se mettre en œuvre.

Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

3. Garanties d'emprunts : maintien des garanties octroyées aux prêteurs suite à la fusion par absorption de LOGIVIE par VILLEO

Thierry Demay
Depuis de nombreuses années, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire apporte son soutien financier aux organismes HLM, habitations à loyer modéré, afin de contribuer à la mixité sociale sur le territoire communale. Cette aide se traduit par la mise en œuvre de garanties d'emprunts dont la société Logivie fait l'objet pour 8 de leurs prêts. La société

Logivie, siège social 13 rue des Docks 58028 Nevers Cedex, a fait part de sa fusion avec la société Villéo, dont le siège social se situe au 28 boulevard Georges Clémenceau, 21000 Dijon, dans l'objectif de constituer un opérateur de logement social de premier plan, lequel permettrait de répondre aux attentes des territoires, de porter des projets de requalification du patrimoine, de développer une offre locative, notamment en accession sociale sécurisée.
Dans le cadre de cette fusion et du transfert des prêts qui l'accompagnent, il convient de confirmer l'engagement de la ville en maintenant les garanties d'emprunts auparavant raccordées à la société Logivie, pour que celles-ci soient reprises dans les transferts de contrats.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accorder le maintien des garanties d'emprunts octroyées auparavant à la société Logivie vers la nouvelle société créée suite à la fusion, soit Villéo, conformément au tableau annexé à la présente délibération ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les nouveaux contrats de prêt issus de ces transferts et tous les documents ayant traits à la fusion.

Michel Veneau
Avez-vous des observations ?

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous avez demandé à Logivie de vous transmettre son plan stratégique de patrimoine ?

Michel Veneau
Monsieur Lebossé me dit qu'elle va nous envoyer un état de la situation, donc elle va nous l'envoyer.

Hicham Boujlilat
Ne serait-il pas plus prudent d'attendre la réception de ce plan stratégique patrimonial avant de voter cette délibération, au regard notamment des modifications qu'il y a pu avoir au travers la loi Elan et des organismes HLM qui sont dans une situation très très difficile ? J'étais à une réunion ce matin, à la suite de celle où on était ensemble. On a une situation qui est extrêmement grave vis-à-vis des organismes. On a déjà fait une délibération un peu ici, en reprenant justement le fait que les communes pouvaient être impactées. C'est pour cela que j'appelle à la vigilance, qu'on puisse peut-être avoir le plan stratégique patrimonial.

Thierry Demay
Je vous réponds là sereinement, à savoir qu'ici, ce sont des garanties d'emprunts qui étaient déjà existantes sur Logivie. C'est une obligation de reprendre ces garanties d'emprunts, simplement en changeant le nom du bénéficiaire de cette garantie. On ne peut plus dire par exemple : vous étiez bien avant, mais maintenant vous êtes moins bien, on enlève notre garantie.

Michel Veneau
Ça veut dire qu'il y avait un engagement de la Ville sur certains prêts, donc on suit vraiment… Mais il n'y a pas de modification, ni de nouveaux emprunts.

Hicham Boujlilat
Logivie est racheté par un organisme. Je pense qu'il serait bon… On dit : on est obligé…, mais je pense qu'il serait bon quand même d'avoir le plan stratégique patrimonial. Je pense qu'ils savent où ils vont d'ici trois ans. De manière un peu plus éclairée, sauf si vous me dites : c'est tout de suite.

Thierry Demay
On vient de me le confirmer, il y a une clause dans le contrat qui avait été signé, de garanties à l'origine, une clause qui garantit justement le transfert de cette garantie d'emprunt sur le nouveau bénéficiaire. Bien entendu, je ne suis pas contre qu'ils nous envoient éventuellement leur perspective d'avenir, etc. Mais c'est normal, à partir du moment où on a signé une garantie, qu'on ne puisse pas l'enlever comme ça du jour au lendemain.

Hicham Boujlilat
Je ne dis pas qu'il faille l'enlever, mais je pense qu'il serait bon qu'on puisse avoir ces éléments pour savoir comment on se prépare à d'éventuelles difficultés. Je vois des garanties, des capitaux, certains emprunts où on a en capital restant, en encours, 2 989 000 euros et 1 468 532 euros. Ce sont des garanties qu'on faisait avec Logivie, avec Coopération et Famille, avec Nièvre Habitat, très bien. Mais je pense qu'il serait bon qu'on puisse avoir ça, au moins pour notre information. On ne votera pas contre, mais si on pouvait l'avoir, ça pourrait être bon pour nous tous. Normalement, ils l'ont.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

4. Contrat cadre de partenariat communauté de communes Loire Vignobles et Nohain/Conseil départemental de la Nièvre

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Sous réserve d'une validation en conseil communautaire le 27 septembre de cette année et d'un passage en commission permanente du département le 18 novembre, deux des projets retenus feront l'objet d'une inscription et d'un financement au titre du contrat cadre de partenariat entre les départements de la Nièvre et la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain. Il s'agit des actions qui sont retenues pour la ville.
L'action relative à la création d'une salle supplémentaire de cinéma et de spectacles – je précise bien « et de spectacles » –, qui est inscrite en opération de niveau 1, est considérée comme un projet mature dans le programme Action Cœur de Ville, pour un montant de 100 000 euros. C'est la participation de la communauté de communes.
La réalisation d'une salle favorisant les pratiques culturelles amateurs, le Grenier du Nohain, qui est inscrite en opération de niveau 2, est retenue également comme un projet mature dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, pour un montant de 70 000 euros.
Ces deux dossiers doivent être déposés au plus vite à la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, afin d'être inclus dans les opérations qui devraient être présentées au prochain conseil communautaire du 27 septembre.

Ainsi, il vous est demandé de m'autoriser ou un représentant du maire à effectuer les demandes de subvention auprès de la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, ainsi que toutes autres démarches administratives permettant de pouvoir bénéficier de ces financements.

C'est ce qu'on vient de voir avec le département, les dernières réunions qu'on a eues ensemble.
Avez-vous des observations ? Pas d'observation.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Pardon ? Alors combien ?

Ce sont des projets culturels qui vont dynamiser Cosne. Vous vous abstenez ?

Hicham Boujlilat
Vous avez tout à l'heure, en préambule, indiqué que…

Michel Veneau
Ce sont des projets culturels, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Vous avez indiqué que l'animation culturelle qui avait été mise en place sur Cosne avait porté ses fruits et était très bien. Elle avait été mise en place par Pascal Jaillet et poursuivie. Donc vous voyez à quel point, en tout cas, sur les actions culturelles, nous y tenons. Nous, c'est sur les projets où nous avons une divergence de vue.

Michel Veneau
Vous avez une divergence de vue. Pour l'école de théâtre, je suis vraiment surpris.

Hicham Boujlilat
Souhaitez-vous disjoindre le vote sur les deux points ?

Michel Veneau
Non, il n'y a qu'un seul dossier, on ne peut pas.

Hicham Boujlilat
Très bien. Donc, nous nous abstenons. Sur la troisième salle de cinéma, vous le savez, on en a suffisamment débattu ici, la raison pour laquelle nous nous abstenons. Je pense qu'on y reviendra dans le cadre de ce conseil municipal, sur ce projet que vous qualifiez de mature.

Michel Veneau
C'est un beau projet pourtant.

B. AFFAIRES CULTURELLES

5. Demande de subvention au titre du CLEA auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté

Michel Mézy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
En 2005, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a renouvelé son Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA), afin de poursuivre le développement des actions pédagogiques qu'elle mène auprès des différents publics de sa programmation culturelle. Ce dispositif est conclu pour une durée de trois ans en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles, le conseil départemental de la Nièvre, ainsi que la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain. Le présent contrat a permis en 2017 de confronter et d'enrichir le projet artistique et culturel à l'échelle du territoire de Cosne-Cours-sur-Loire, par un partenariat entre les différents signataires et les différents acteurs culturels du territoire : associations, centre social, médiathèque, école de musique, harmonie de Cosne, Eden cinéma, écoles primaires et maternelles, collèges, lycées, maisons de retraite, maison de la culture de Nevers et D'Jazz. Dans ce cadre, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite solliciter le soutien financier de la DRAC de Bourgogne Franche-Comté pour les différentes opérations prévues par la ville en 2018.
Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'aide de la DRAC Bourgogne Franche-Comté et du conseil départemental de la Nièvre au meilleur taux possible pour les actions prévues dans le cadre de son CLEA.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

C. AFFAIRES GÉNÉRALES

6. Restauration, reliure et numérisation de documents d'archives – Demande de subvention

Pascale Quillier
Il s'agit de la restauration, de la reliure et numérisation des documents d'archives et on demande une subvention.
Les archives municipales souhaitent poursuivre en 2019 leur action pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine communal écrit. Les opérations de restauration, reliure et numérisation concernent en premier lieu les documents très consultés, les documents fragiles ou abîmés et les documents d'une grande valeur historique ou juridique. Elles visent à préserver les originaux et à permettre leur consultation par le public, sous la forme de copie numérisée.
Depuis 2002, 188 documents d'archives ont été restaurés, reliés et/ou numérisés, 80 registres d'état civil de 1792 à 1932, 39 registres de comptes rendus du conseil municipal depuis 1756, 4 registres d'arrêtés du maire depuis l'an 12 et 61 plans.

En 2019, le programme de restauration de reliure et de numérisation portera sur trois registres d'arrêtés du maire, 1875-1948, et deux matrices cadastrales des propriétés bâties et non bâties, 1837-1914. Ces travaux d'un montant de 6 129,40 euros HT peuvent faire l'objet d'une subvention de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 50 % de la dépense. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés auprès de la DRAC avant le 31 octobre 2018.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter les projets de restauration, de reliure et de numérisation de documents d'archives pour 2019 et de solliciter une subvention de la DRAC à hauteur de 50 % de la dépense.

Michel Veneau
Avez-vous des observations par rapport aux archives ? Non. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

7. Achat d'une licence IV

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite accompagner les porteurs de projets prêts à investir sur notre territoire et ce, quel que soit le domaine d'activité. Depuis quelques années, j'ai été sollicité à plusieurs reprises par des restaurateurs désireux de créer un établissement gastronomique de qualité sur les bords de Loire. Permettez-moi de vous dire que les premières rencontres avec d'éventuels créateurs de ce genre d'établissement m'ont beaucoup intrigué, parce que c'est vrai qu'au départ… Mon collègue, Christian Delas, m'a rappelé que du temps de Monsieur Derbord, l'idée avait été étudiée pour installer Monsieur Derbord à la place de la Chaussade. Ça n'avait pas abouti pour diverses raisons. Malheureusement, on l'a perdu. C'est comme ça, c'est la vie. De temps en temps, ça ne se passe pas bien comme on le désire.

Puis, en fonction de l'évolution du projet, j'ai commencé à m'interroger et à échanger avec des chefs d'entreprise, j'en ai discuté un peu avec certains Cosnois, sur la pertinence de cette proposition. Face à leur enthousiasme et à leur accompagnement, j'ai été amené à considérer cette hypothèse avec intérêt. Au fur et à mesure que le projet avançait – et ça ne date pas d'hier, mais déjà d'un an ou deux, il y a eu plusieurs personnes qui sont venues nous voir –, il est devenu évident que la ville devait saisir cette opportunité – je vais vous donner les arguments après – et accompagner ces entrepreneurs, afin d'installer sur les bords de Loire, un lieu où cadre de vie se conjugue avec gastronomie et attractivité de la ville, avec audace et talent. Je sais que quelques associations s'inquiètent de ce changement d'affectation, que j'ai ou je vais rencontrer. Monsieur Michel Mézy, on en a parlé ensemble, au niveau de l'utilisation des salles, a déjà préparé pour la fin du mois une occupation des salles pour l'année future, donc ça ne devrait pas trop mal se passer – ça ne se passe jamais bien, parce qu'on n'aime pas le changement – pour que les associations puissent continuer de vivre et de créer l'animation pour la ville dans les meilleures conditions possibles.

C'est ce que la ville de Cosne a toujours fait depuis bien longtemps. J'entends ici et là quelques remarques de Cosnois qui souhaitent maintenir le statut quo pour des raisons personnelles. C'est leur avis et on les respecte. Personnellement, je les respecte. Mais j'ai une autre mission en tant que maire, je suis là pour aussi dynamiser cette ville et notre bassin de vie, je ne l'oublie pas.

C'est vrai que les gens, les mêmes qui aujourd'hui demandent de garder cette salle, se plaignaient avant – parce que j'ai reconnu les personnes – de l'acoustique, du chauffage, des conditions d'aération, de la climatisation. Ce sont les mêmes personnes souvent qui se plaignent. Depuis que cette salle est créée, elle a quand même été pas mal critiquée. C'est comme ça.

En conclusion, pour illustrer mon propos, je vous donnerai quelques chiffres. C'est important d'avoir des chiffres aussi. La ville de Cosne dispose de 6 salles pouvant accueillir actuellement au total 1 052 personnes, en configuration repas. Avec le changement de destination de la salle de la Chaussade, qui correspondra à l'ouverture du palais de Loire, la ville disposera de 7 salles pouvant accueillir globalement 1 052 personnes, exactement les mêmes chiffres. Nous arrivons aux mêmes chiffres, en ayant déduit les 300 places officielles de la salle de la Chaussade, puis ajouté les 200 places de la salle du palais de Loire, ainsi que les 100 places de l'ancienne salle d'audience.

Je vous rappellerai quand même qu'on a créé la salle Pierre et Marie Curie qui fonctionne très bien. C'est une très belle salle, elle est petite, c'est comme la salle de Villechaud, ces salles fonctionnent très bien. Après, c'est à nous aussi, de mettre en œuvre, pour établir des calendriers avec les associations et leur permettre d'avoir des salles disponibles en temps voulu. Ça ne sera pas toujours facile, mais on trouvera des solutions.

Enfin, pour parfaire vos informations, depuis l'ouverture de la salle de la Chaussade, la collectivité a dépensé, sur les 10 dernières années, près de 40 000 euros par an dans cette salle. Pour les recettes, je ne dirai pas le montant des recettes qui sont vraiment minimes. On est à 7 000 € environ de recettes par an. On ne va même pas parler d'argent. C'est pour vous dire que la collectivité dépense beaucoup pour ces salles, donc c'est à nous de mieux gérer nos salles, le patrimoine, mais aussi nos salles. Nous avons une responsabilité au niveau de la gestion et nous devons tenir compte des dépenses pour les fluides et l'entretien de toutes ces salles, parce qu'il faut penser à demain. Il ne faut pas penser à l'équipe Michel Veneau qui va terminer son mandat en 2020. Il faut penser 2025-2030. Pour les collectivités, ce sera de plus en plus dur de gérer nos budgets. Donc, il faut penser à faire des économies dès maintenant. Il faut se préparer pour l'avenir, c'est comme ça qu'on arrivera à être plus dynamique, à proposer justement à des gens qui s'installent sur notre territoire, que ce soit des commerçants, des artisans ou d'autres.

Le nombre de jours d'utilisation de la salle en 2018 est de 57 jours. Ce n'est quand même pas beaucoup. La Chaussade, 57 jours depuis le 1er janvier, ce n'est pas beaucoup. Donc, c'est à nous de gérer autrement nos salles dans le futur et les associations s'adapteront. Petit à petit, on arrivera à trouver des solutions pour leur permettre de fonctionner dans les meilleures conditions possibles. On n'oublie pas nos associations, ni les bénévoles, il ne faut pas croire. On n'a pas baissé les aides. Toutes les salles sont rénovées : les salles

de sport, les salles des fêtes et autres. Je pense que la ville de Cosne, depuis toujours, ce n'est pas Michel Veneau qui a innové, malgré qu'il est là depuis longtemps dans cette collectivité. Depuis toujours. Je vous le rappelle à chaque fois, Monsieur des Etages avait commencé en 87 à initier avec trois salles neuves pour la ville de Cosne : la salle de tennis, le gymnase Cassin et la salle de Cours. Et ça avait déclenché une dynamique. Après, Monsieur Béguin a suivi, Monsieur Dherbier a fait son travail, et voilà. Mais, toutes les collectivités, tous les élus qui se sont succédés ont toujours favorisé les associations. On n'a jamais négligé une association. Au niveau des subventions, depuis notre arrivée, on n'a pas baissé les aides aux associations et on ne le fera pas parce qu'on pense que c'est vraiment des locomotives pour nos petites collectivités. Nous ne sommes quand même que des petites collectivités, malgré tout.

Je reviens à la licence, parce que là, j'ai lu une partie du rapport.
Après avoir entendu le rapport du maire et le souhait d'acquérir une licence IV afin d'accompagner la création d'un restaurant gastronomique en lieu et place de la salle de la Chaussade, considérant qu'il appartient au conseil municipal de statuer sur l'achat de cette licence, qui sera louée au futur exploitant, après avoir entendu le rapport présenté par le maire, après avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la commission des finances, décide d'autoriser le maire à acheter cette licence pour un montant de 5 000 euros à Monsieur Grivon, domicilié sur la commune d'Alligny-Cosne dans la Nièvre et de m'autoriser à signer tous documents nécessaires à l'achat de cette licence.

Vous avez la parole et je sais que vous allez la prendre.

Christian Perreau
Le point à l'ordre du jour, c'est l'achat de la licence. Après, vous nous avez habillé ça avec la Chaussade, mais le point qu'on a à examiner aujourd'hui, c'est l'achat de la licence.

Michel Veneau
Tout à fait.

Christian Perreau
Le reste, c'est de la littérature, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Michel Veneau
Installer des artisans et des commerçants sur le territoire, comment avez-vous dit le terme ? De l'habillage !

Christian Perreau
Le point que vous nous avez mis à l'ordre du jour…

Michel Veneau
C'est l'achat de la licence.

Christian Perreau
Oui, c'est l'achat de la licence.

Michel Veneau
Et je vous explique où va aller la licence.

Christian Perreau
Donc, c'est là-dessus qu'on va se prononcer, parce que le reste pour l'instant, on ne nous a pas demandé notre avis. Vous avez pris la décision tout seul.

Michel Veneau
Non, j'ai un groupe qui est majoritaire, Monsieur, je vous le rappelle et en démocratie, c'est comme ça que ça se passe.

Christian Perreau
On n'a pas été consultés sur le reste.

Michel Veneau
Monsieur, en démocratie, il y a un monsieur qui s'appelait François Mitterrand, que vous avez bien connu, que vous avez soutenu et que j'ai respecté, qui a dit : en démocratie, avec une voix d'avance, vous êtes majoritaire. C'est le système français et il avait raison. C'est comme ça, avec une voix, on est majoritaire dans ce pays. Après, on peut toujours discuter, on n'est pas au courant… Je sais ce que c'est d'être dans l'opposition et je respecte les majorités. Je l'ai respecté ici et je le respecte au département. Ça se passe bien au département, je suis président de la commission des finances depuis quelques mois. Je ne rentre pas en conflit avec le président, ni mes collègues du département. On débat, on discute et c'est tout. Mais je ne vais pas leur dire : vous ne m'avez pas associé au projet. Je ne l'ai jamais fait encore, parce que je respecte la majorité.

Franck Wickers
Juste pour rappeler que depuis plusieurs siècles, les villes de la Nièvre tournent le dos à la Loire et que ça fait plusieurs dizaines d'années que les collectivités successives ont toutes décidé de se rouvrir à la Loire. Je pense qu'il y a des projets multi-politiques qui vont tous dans le même sens, de se retourner vers la Loire et ce projet en fait partie.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, sur la Loire, je pense que les Cosnois n'ont jamais été fâchés avec la Loire, ni leurs élus. Maintenant, sur ce point, je suis également très embêté parce que ce que nous avons reçu, l'ensemble des élus d'ailleurs, c'est : Point n° 7, achat d'une licence IV.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, je vous coupe, vous m'auriez dit ? Où va-t-elle ? Et je vous réponds : je ne sais pas. Je l'achète comme ça. On l'achète ou on la met dans un placard, on la garde. Attendez, vous m'auriez posé la question : Où va la licence ? Donc, on vous explique où elle va aller, l'objectif, et je vous rappellerai au niveau des restaurants quand même, vous connaissez un peu le territoire tous.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pouvez me permettre, Monsieur le maire, s'il vous plaît, de terminer mon…

Michel Veneau
Excusez-moi, terminez vos propos.

Hicham Boujlilat
Nous avons reçu un point à l'ordre du jour qui est licence IV. Ecoutez, rebelote Madame Henry, je suis désolé.

Micheline Henry
Madame Henry, c'est encore moi. Je n'ai pas ouvert la bouche.

Hicham Boujlilat
Licence IV.

Michel Veneau
Ce n'est pas Madame Henry.

Micheline Henry
C'est Pascale Quillier.

Hicham Boujlilat
Madame Quillier, on parle de licence IV, je vais dire : allez viens boire un petit coup à la maison, comme ça voilà, troisième…

Michel Veneau
Allez-y.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, je vous l'indique, parce que pareil, sur le Cosne Actu, on voit en ce qui concerne les élus de l'opposition, ils s'opposent de préférence en présence de la presse, les soirs de conseil municipal.

Michel Veneau
C'est exact.

Hicham Boujlilat
Si on ne veut pas de la presse, il faut faire nos conseils à huit clos.

Michel Veneau
On dit la vérité.

Hicham Boujlilat
Deuxième point, puisque la presse est présente, il faut quand même savoir que le projet dont vous avez parlé, vous venez de l'évoquer et nous en avons pris connaissance dans la presse. C'est démocratique. Donc, nous en avons pris connaissance dans la presse, pas en commission et puis, aujourd'hui, vous nous en parlez en habillant ça par : achat d'une licence IV.
Donc, premier point, vous parliez de démocratie tout à l'heure et en tout cas, je remercie François Mitterrand de nous avoir dit que 50 + 1 = la majorité.

Michel Veneau
C'est vrai.

Hicham Boujlilat
Je pense que d'autres l'ont su avant lui ou ont pu le deviner. Mais je trouve ça quand même assez particulier, sur un projet de cette nature, de ne pas le mettre en lui-même à l'ordre du jour d'un conseil municipal.
L'autre point qui est quand même assez important, parce qu'on a beaucoup de choses à dire, on a appris qu'il y a une consultation qui a été faite cet été. Pourquoi cet empressement cet été ?

Michel Veneau
C'était obligatoire.

Hicham Boujlilat
Je ne savais pas que c'était obligatoire.

Michel Veneau
C'est la loi.

Hicham Boujlilat
Je ne savais pas que c'était obligatoire, l'été. Je vais essayer de revoir en tout cas le code général.

Michel Veneau
Ne soyez pas de mauvaise foi, la démarche est obligatoire.

Hicham Boujlilat
Je ne parle pas de la démarche, je parle du moment où les choses ont été faites. Ensuite, vous parliez de démocratie.

Michel Veneau
On a travaillé tout l'été, nous.

Hicham Boujlilat
D'autres aussi et beaucoup de Français travaillent l'été. Il n'y a pas que les élus qui travaillent l'été.

Michel Veneau
Je parle de l'ensemble de la mairie, je ne parle pas des élus là, les services qui étaient là, le turnover avec les vacances, comme tout le monde.

Hicham Boujlilat
Oui. Donc là-dessus, sur le sujet, il y a un autre point. Vous nous dites : la Chaussade, etc., on n'a pas les éléments. Vous n'aviez pas mandat et vous ne vous étiez pas présenté aux Cosnois en leur disant : la salle de la Chaussade, nous allons lui donner une autre destination. Vous aviez dit que vous vouliez en tout cas, je crois, mettre un toit au vieux château. C'était des choses qui étaient dans le programme. Vous êtes revenu dessus, ce sont des choses qui peuvent se comprendre. En revanche, le fait de désaffecter la salle de la Chaussade pour un autre projet, qu'on ait des restaurants gastronomiques, étoilés ou pas étoilés, je ne sais pas, on ne peut pas être opposé à ce que des porteurs de projets

viennent sur notre territoire, etc. Le sujet n'est pas là, sauf qu'il y a un sujet. Vous vous êtes appesanti sur le fait qu'il va y avoir des perturbations pour les associations. Vous avez rappelé à juste titre que Pierre et Marie Curie, si nous avons mis en place ce projet, créé justement cette salle à Pierre et Marie Curie, c'était parce que justement on n'avait pas assez de salles pour les habitants et les associations.

Monsieur le maire, ce que je vous demande… Dans ce conseil municipal, nous ne sommes pas préparés pour échanger là-dessus, parce que nous n'avons aucun élément. On essaie de travailler, mais on n'a pas les éléments pour travailler. On n'a rien. On n'a pas la consultation. On ne sait pas qui a été consulté et comment. Qui a été retenu, dans quelles conditions et pourquoi. On n'a pas la nature du projet, etc. En plus, vous nous dites : on achète une licence IV à des porteurs de projets. Si déjà, un porteur de projets n'est pas en capacité de mettre 5 000 euros dans une licence, c'est la question qu'on se pose quand même. Pourquoi un porteur de projets sur ce bâtiment-là, sur de la restauration, je ne connais pas le projet, il a peut-être des difficultés, je ne sais pas ou il n'a pas ça dans son business plan, s'il n'est pas en capacité d'investir 5 000 euros, ça fait partie des questions comme ça qui peuvent me choquer.
Donc, ce que je demande, c'est qu'on puisse avoir un débat. Ce que je souhaite également, c'est que la population puisse être consultée. Ce sont des choses que nous avions l'habitude de faire, réunions publiques, d'inviter les habitants, les associations à ce qu'ils puissent s'exprimer démocratiquement. Puis ensuite, il y a une décision qui est prise. Mais, vous ne pouvez pas imposer aux Cosnois cette décision et ce changement d'affectation.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, vous ne connaissez pas l'histoire de Cosne. Je vais vous dire, à l'époque, il y avait un projet d'hôtel-restaurant à la place de la médiathèque. Ecoutez-moi, c'est une dizaine de Cosnois qui ont bloqué ce dossier à l'époque, 10 Cosnois. C'était honteux. Monsieur Béguin à l'époque a écouté tout le monde et le projet ne s'est pas fait. Vous voyez aujourd'hui les conséquences pour la ville de Cosne. On n'a plus de restos à Cosne. Attendez, qu'est-ce qu'il nous reste en restauration, Monsieur ? Vous connaissez bien la gastronomie cosnoise, qu'est-ce qu'il nous reste aujourd'hui par rapport au Vieux Relais, au Grand Cerf, le Point du jour, la gare, le Saint-Christophe, la Charrue ?

Avant de prendre ma décision… Écoutez-moi.

Hicham Boujlilat
Vous parlez de restauration ?

Michel Veneau
Oui.

Hicham Boujlilat
Parce que si vous me parlez de Derbord qui est parti, c'est regrettable pour plein de raisons, mais après, vous nous dites : il y a moins de restaurants sur la ville…

Michel Veneau
Il n'y a plus de restaurants sur la ville.

Hicham Boujlilat
Il y en a quelques-uns, pour les restaurants qui restent, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a plus de restaurants.

Michel Veneau
Non, mais il n'y a pas assez de restaurants par rapport à…

Hicham Boujlilat
Ça, c'est autre chose.

Michel Veneau
Les besoins de Cosne… Le soir, comment vous faites le soir quand vous avez des amis ou vous voulez emmener des gens manger le soir ? Comment font les hôteliers aujourd'hui pour envoyer les gens dans un restaurant aujourd'hui ?

Hicham Boujlilat
Là-dessus, on a plusieurs sujets. Si on veut avoir un sujet sur il n'y a pas assez de restaurants, quel projet on peut faire, etc., travailler dessus, ce sont des choses sur lesquelles on doit travailler, un projet économique, touristique, etc.

Michel Veneau
C'est notre rôle.

Hicham Boujlilat
Ça, c'est un point. Sur l'autre point, je vous parle de la Chaussade. Si vous avez peur de 10 Cosnois, comme à l'époque… Je vous dis qu'il faut consulter.

Michel Veneau
Je n'ai pas peur.

Hicham Boujlilat
Non, mais consulter les habitants. Ils n'ont pas été consultés en 2014 sur cette question là. Ils se sont positionnés sur d'autres, la baisse des impôts, sur plein d'autres sujets. Ils ont choisi. Ils vous ont choisi majoritairement, dont acte. Mais ils n'ont pas voté pour vous, en tout cas, ce n'était pas dans votre projet, pour fermer la destination actuelle de la Chaussade pour autre chose. Vous avez rappelé l'histoire de la Chaussade. Je me rappelle, je ne vais pas remonter à l'an 2 ou l'an 12, des débats qu'il y a eus ici, Sylviane était présente, d'autres aussi, Jean-Claude Deslot était présent ici et ils étaient dans la majorité, adjoint à Monsieur Béguin. Monsieur Frégeai était en charge du projet de la Chaussade. Beaucoup de questions ont été posées, d'ailleurs avenant sur avenant sur avenant. Au départ, l'opposition municipale, présente encore aujourd'hui, avait posé quand même des questions : quelle est la destination de cette salle ? Il faut refaire la salle et vous verrez après. J'ai relu le compte rendu. Rien, vous ne vous étiez jamais opposé à ça. Le problème de conception, et notamment par rapport à l'acoustique, tout le monde aurait pu faire l'erreur. Mais en tout cas, l'erreur, je pense qu'elle a été faite aussi parce que cette salle dès le départ, Monsieur Frégeai sous l'autorité de Monsieur Béguin avait travaillé sur ce projet, n'avait jamais réfléchi à la destination de cette salle. Alors que nos prédécesseurs avaient en tout cas alerté, Claude Marnières également, par

rapport justement à cette salle, ce qu'il fallait en faire, etc. Aujourd'hui, en tout cas, on n'a pas à en assumer les conséquences de tout cela.
Donc, je réitère et je pense qu'il faut qu'on ait un véritable débat pour en savoir beaucoup plus. Je souhaiterais que vous nous envoyiez l'ensemble des éléments qui ont amené à cette décision, les consultations, auprès de qui elles ont été faites, comment, etc. Je vous le demande publiquement ici. Je souhaiterais qu'on puisse échanger dans le cadre d'une réunion ou d'un conseil, puis de consulter les Cosnois. Après, vous prenez le choix que vous avez à prendre, mais on ne peut pas comme ça imposer ce sujet. Quand vous parlez d'histoire, la Chaussade sur notre territoire, beaucoup ici connaissent beaucoup mieux son histoire que moi.

Michel Veneau
On connaît l'histoire.

Hicham Boujlilat
Oui, ils connaissent.

Michel Veneau
Il y a eu des bruits qui ont couru comme quoi on allait vendre la Chaussade. Il n'en est pas question. Ça fait partie du patrimoine cosnois, la Chaussade. Il y a des bruits qui ont couru sur les réseaux et c'est normal.

Hicham Boujlilat
Je vais vous dire pourquoi c'est normal, Monsieur le maire, parce que déjà, on ne sait même pas de quoi il s'agit.

Michel Veneau
Si, ce n'est pas difficile.

Hicham Boujlilat
J'ai lu cinq colonnes très bien écrites dans le *Journal du Centre* et dans le *Régional* également. Je n'ai lu que ça. Donc du dossier, je ne connais que ce que vous avez indiqué aux journalistes et qui a été retranscrit. Je pense que les Cosnois aussi. Donc ils ont raison de poser plusieurs questions.

Michel Veneau
Non, mais les Cosnois ont été informés. Ils ont bien lu dans le journal aussi.

Hicham Boujlilat
C'est ce que je vous dis, mais nous, on souhaiterait vraiment avoir tous les tenants et les aboutissants, ce qui a amené à cette décision que vous souhaitez imposer et que les Cosnois puissent être associés, au moins consultés.

Michel Veneau
Monsieur Wickers et après, on va répondre.

Franck Wickers
C'était juste pour qu'on revienne aussi à l'achat d'une licence IV. C'est vrai qu'heureusement, parfois, il y a des comptes rendus, comme vous le rappeliez au début

de ce conseil. Vous n'avez soi-disant jamais dit que les mandats précédents bricolaient et je pense qu'on pourrait trouver que vous l'avez dit. Je pense aussi que quand vous avez eu monté des projets…

Hicham Boujlilat
Chiche, alors là, vous pouvez y aller.

Franck Wickers
J'ai une mémoire et je n'ai même pas besoin de relire.

Hicham Boujlilat
C'est trop facile de dire des choses, sans s'appuyer…

Franck Wickers
Au prochain conseil, je vous les donne.

Hicham Boujlilat
Merci. Ok.

Franck Wickers
Vous verrez que vous avez dit que l'équipe précédente bricolait. Vous voulez qu'on rentre dans le débat ? Vous avez même fait un courrier signé du maire de l'époque, totalement illégal, en expliquant que la municipalité actuelle héritait d'une dette de 900 000 euros due à la mauvaise gestion de la municipalité précédente. C'était un courrier estampillé, signé du maire.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas du bricolage, c'est une erreur de la municipalité précédente. Ils n'ont pas bricolé et peut-être que ça a été fait de bonne foi.

Franck Wickers
Non, ce n'est pas légal qu'un maire envoie un courrier uniquement à ses membres de parti politique. Ce n'est pas légal. Estampillé mairie, signé par le maire, ce n'est pas légal. Monsieur Dherbier à l'époque l'avait reconnu et s'était retourné auprès de Monsieur Bouligeon, en lui disant : il est parti, ce courrier ? Monsieur Bouligeon avait confirmé. Pour dire qu'on pourrait en trouver.
Quand vous avez fait un projet sur la salle de spectacle qui était en bordure d'autoroute, je ne pense pas que vous aviez demandé l'avis aux Cosnois.

Hicham Boujlilat
Si.

Michel Veneau
S'il vous plaît.

Hicham Boujlilat
C'était dans notre programme.

Michel Veneau
S'il vous plaît.

Franck Wickers
Vous n'aviez pas demandé aux Cosnois.

Michel Veneau
S'il vous plaît. Franck, vous parlez, après on vous redonne la parole. Il ne faut pas que ce soit la cacophonie, vous savez comment je fais sinon. Respectez-vous. Franck, tu parles et ensuite, les collègues auront la parole.

Franck Wickers
Tout ça pour dire que sans demander… Bien sûr qu'un élu est élu par ses administrés, et qu'il respecte ses engagements. Le but du jeu, et ce n'est pas vraiment un jeu, c'est de faire au mieux pour le bien commun. Parfois, il faut faire des choix qui nécessitent de ne pas pouvoir attendre d'un point de vue calendrier et Monsieur le maire avait déjà dit lors de sa campagne qu'il souhaitait se libérer d'un nombre de bâtiments inusités et qui coûtaient chers pour la collectivité. Ça faisait partie de sa campagne.

Hicham Boujlilat
Sur la salle de spectacle que nous avions prévue, pour laquelle nous nous sommes engagés lors de la campagne des municipales de 2008...

Michel Veneau
Franck. Allez-y, Monsieur.

Hicham Boujlilat
Un partout, j'ai fait la même chose.

Michel Veneau
Vous avez fait la même chose, un partout. Match nul, on verra les pénalités après.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, la différence, c'est que nous l'avions présentée aux Cosnois. C'était dans notre programme, nous l'avions présentée et on considère que nous avions mandat, parce que nous l'avions présentée aux Cosnois. Nous ne l'avons pas fait sur Cosne Actu. Nous avons indiqué en conseil municipal pourquoi nous ne l'avons pas fait et pourquoi est-ce que les crédits fléchés dans le cadre du contrat ville d'appui du pays, nous l'avions mis sur le projet du palais de justice. Donc, la différence avec la Chaussade aujourd'hui, c'est qu'au vu de ce qui est dit, d'un côté j'entends : on a éventuellement ce projet et il faut faire vite parce qu'on veut se débarrasser de bâtiments non usités ou pas assez, pour faire des économies, etc. D'un autre côté, j'entends : il faut des restaurants, etc.
Là-dessus, ça revient à ce que j'indiquais tout à l'heure : c'est que nous n'avons pas les éléments. Vous en avez ; vous la majorité, beaucoup plus que nous. Vous avez des éléments que nous n'avons pas. Aujourd'hui, le conseil municipal, à l'ordre du jour, ce qui n'est pas normal, c'est que ce n'est pas indiqué salle de la Chaussade : projet de restaurant. Ici, on a : point n° 7 : achat d'une licence IV. C'est tout. Donc, c'est ce procédé démocratique qui me heurte. On a fait une proposition. Un conseil municipal, on évoque ces questions-là, qu'on ait tous les éléments bien en amont, puisque vous les avez eus

pour éventuellement avancer dans votre décision et que les Cosnois puissent avoir une information aussi, qu'ils puissent être consultés et associés.

Michel Veneau
En ce qui concerne la démarche, il y a une procédure depuis 2017, donc il faut respecter la procédure. Il y a des candidats qui se sont prononcés. Il y en a un par site qui sera retenu, parce qu'on a fait la même procédure pour le palais de Loire. C'est la loi. On avait été un peu vite pour le palais de Loire et quand on nous a rappelés à l'ordre, on a dit : il faut qu'on fasse la même chose. On a fait la même chose, on a consulté. Les décrets sont sortis en début d'année pour ces problèmes.
On a fait la démarche. Pour l'instant, la procédure n'est pas terminée. Aujourd'hui, je vous donne une information sur le projet, mais il y aura un débat. Aujourd'hui, on va voter sur l'achat de la licence. On ne va pas décider sur la Chaussade. Il y aura un débat sur la Chaussade. Mais il y a un grand débat, Monsieur Boujlilat, parce qu'on va parler du tourisme économique, de la gastronomie, dev-éco, tout. Il faut savoir ce qu'on veut pour la ville, ce qu'on veut pour notre bassin de vie. Est-ce qu'on veut développer notre territoire et lui donner une belle image en se tournant vers la Loire ou est-ce qu'on veut continuer de faire des lotos dans nos salles ? C'est un choix politique et c'est notre choix. Est-ce qu'on veut faire des lotos ? Est-ce que cette salle mérite de faire des lotos ? Non, je vous dis non. Elle fait de temps en temps des mariages, mais très peu. Elle a une faible fréquentation et je pense que cette salle est digne de recevoir une restauration gastronomique. C'est mon sentiment et beaucoup de gens vont dans mon sens. Il n'y a pas que les élus de la majorité. C'est ce qu'on nous a dit : des entrepreneurs, des Cosnois et d'autres personnes. C'est tout, mais on ne va pas débattre ce soir, sur la Chaussade. Je crois qu'on va voter sur la licence. Monsieur Mézy voulait la parole et on va lui donner la parole. Après, je vous la redonne.

Michel Mézy
Juste un petit mot pour vous dire que les utilisateurs de salle, aujourd'hui, ce qu'ils veulent, c'est quoi ? Etre bien assis, avoir la climatisation, du chauffage, pouvoir voir sans que son voisin le gêne. Aujourd'hui, il n'y a aucune salle qui correspond à ces critères. Que faut-il faire ?

Michel Vene au
On peut ne rien faire, si vous voulez.

Michel Mézy
Se séparer de toutes les salles ? Donc, on a commencé à travailler avec la salle des fêtes, justement pour donner la possibilité à Cosne d'avoir une grande salle, mais également une salle qui corresponde aux attentes des gens, parce que c'est ce qu'on nous dit à chaque fois, qu'il fait 40° dehors, qu'il y a la canicule et qu'à l'intérieur de la salle de la Chaussade, il fait 45 ou 50°. C'est la première chose.
La deuxième chose, la salle de la Chaussade a été critiquée depuis le début, c'est-à-dire depuis 2001 et en tant que directeur du service culturel, nous avons inauguré ça avec Monsieur Béguin. Bien sûr, les municipalités successives ont fait ce qu'elles ont pu, mais aujourd'hui, notre municipalité ne peut plus continuer à faire de la culture au rabais. Donc, il faut donner la possibilité aux gens, quand ils paient leur place, de voir les choses dans de bonnes conditions et c'est ce que nous faisons au cinéma. C'est ce que nous allons faire à la salle des fêtes et nous allons poursuivre, de rénover, modifier et

transformer nos salles, pour que les gens soient contents des prestations que nous donnons. C'est notre vocation municipale.

Michel Veneau
C'est une très bonne conclusion, Monsieur Mézy, parce que c'est vraiment ça, la culture. Dans les salles des fêtes, on fait des spectacles, du théâtre, des concerts, mais c'est vrai qu'on n'a pas le confort que les gens attendent. Monsieur Mézy l'a bien précisé. Donc, c'est ce qu'on va essayer de faire avec le projet du cinéma qu'on va bientôt vous présenter.

Hicham Boujlilat
Très vite là-dessus, je ne vais pas rentrer, de savoir si les salles méritent des lotos, etc., en tout cas, les associations en ont besoin.

Michel Veneau
Elles auront d'autres salles, Monsieur Boujlilat.

Sylviane Bezou
Pas à 400 places.

Michel Veneau
Je vais vous dire, j'ai déjà prévu pour la différence. On va s'arranger avec les associations et on gagnera de l'argent. Par rapport aux 40 000 € que nous coûte une salle, je préfère faire le complément du loto, Madame Bezou. Vous comprenez ce que je veux dire ? Ça nous coûtera beaucoup moins cher sur l'année. Ça fait longtemps que j'ai fait le calcul.

Hicham Boujlilat
Vous dites aujourd'hui que la question n'est pas de savoir, parce que le projet n'est pas finalisé par rapport à la Chaussade, mais vous nous demandez de nous prononcer sur l'achat d'une licence sur un projet qui n'est pas finalisé. Ça revient à ce que j'indiquais tout à l'heure, je pense que ce sujet mérite vraiment qu'on le prenne à l'endroit et qu'on puisse en débattre sur la base de l'ensemble des éléments que nous n'avons pas et j'espère que vous allez nous les envoyer dès demain.

Michel Veneau
On ne peut rien vous envoyer pour l'instant, il n'y a rien de sorti pour l'instant.

Hicham Boujlilat
Si, il y a quand même une consultation. C'est public. Je ne vais pas vous envoyer encore un courriel, Monsieur le maire, pour vous dire de nous envoyer les choses, sinon on va saisir la CADA, pour qu'ensuite, vous nous envoyiez les éléments. C'est public et c'est une obligation.

Michel Veneau
Les candidats sortiront officiellement le 30 septembre, mais on ne peut pas le faire avant.

Hicham Boujlilat
Les éléments qui ont amené à monter le marché…

Michel Veneau
Ce n'est pas difficile.

Hicham Boujlilat
Tous ces éléments-là, si vous ne connaissez pas…

Michel Veneau
Est-ce que vous voulez vraiment développer votre territoire, dans vos discours ? Vous m'inquiétez, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Attendez !

Michel Veneau
Monsieur le conseiller régional, vous m'inquiétez.

Hicham Boujlilat
La question n'est pas là.

Michel Veneau
Si, vous êtes procédurier là. Mon souhait, c'est de développer notre territoire.

Hicham Boujlilat
Nous aussi.

Michel Veneau
Alors, il faut bouger, parce que les projets arrivent au pied levé parfois, en développement économique.

Hicham Boujlilat
Là, vous nous dites que ce n'est pas au pied levé, il y a une consultation. Il y a trois personnes qui ont répondu.

Michel Veneau
Là, c'est la procédure normale.

Hicham Boujlilat
Donc, donnez-nous les éléments.

Michel Veneau
On vous donnera les éléments. On va vous les donner.

Sylviane Bezou
J'ai une question d'ordre pratique : en quoi le fait de céder ou de louer…

Michel Veneau
On loue, on ne vend pas. Je précise bien à la presse, on ne vend pas.

Sylviane Bezou
Vous nous avez fait la liste de ce qui ne convenait pas à la Chaussade, c'est-à-dire le chauffage…

Michel Veneau
Oui, vous connaissez.

Sylviane Bezou
Oui, bien sûr que je connais. Mais en quoi le fait de louer, ça va améliorer tout ça ? Comment ça va être amélioré ?

Michel Veneau
Il faut l'améliorer.

Sylviane Bezou
Je pense que si ça avait été amélioré depuis quelques années ou fait à l'origine, elle aurait été occupée plus que 51 jours… J'en suis à peu près sûre.

Michel Veneau
Peut-être un peu plus.

Sylviane Bezou
Quant à l'achat d'une licence, j'avais toujours vu ça dans les petits villages. C'est vrai que quand le bistro du coin, quand le patron s'en va à l'âge de 80 ans, il n'y a personne pour reprendre, la Ville reprend, d'accord. Mais dans une ville de 11 ou 12 000 habitants, ça me choque.

Michel Veneau
D'acheter une licence ?

Sylviane Bezou
Oui.

Michel Veneau
Je voudrais bien en trouver deux ou trois, qu'on en ait d'avance, parce que si les gens veulent s'installer demain, ce n'est pas facile à trouver des licences. A ce prix, vous connaissez la moyenne du prix des licences ? C'est beaucoup plus cher que ça.

Sylviane Bezou
Pour moi, c'était au gérant ou à l'utilisateur de le faire.

Michel Veneau
Ok. Nous, pour la licence du futur restaurant du palais de Loire, on loue notre licence aussi. Comme ça, on reste propriétaire de la licence.

Franck Wickers
Pour revenir sur le point essentiel qui est l'achat d'une licence IV, il faut savoir qu'une licence IV aujourd'hui, sur notre territoire, ce n'est pas simple du tout à trouver et que là, il y a une vraie opportunité qui s'ouvre pour la Ville. Le but, c'est déjà de prendre la

licence. Tant que les marchés, etc., ne sont pas faits pour la Chaussade. De toute manière, la Ville avait besoin de cette licence supplémentaire.

Michel Veneau
J'ai négocié avec le propriétaire dans la voiture en allant à Nevers et je n'ai pas hésité une seconde. Quand j'ai pu voir la personne, je l'ai acquis tout de suite. Il ne faut même pas hésiter pour une licence, à mon avis.

Achat de licence, on passe au vote.
Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? 2. Votée à la majorité. Merci.

8. Dématérialisation de la déclaration des meublés de tourisme

Thierry Demay
Comme vous le savez, la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain collecte sur son territoire la taxe de séjour. De fait, chaque hébergeur proposant de louer des chambres d'hôtes ou des meublés de tourisme vient actuellement en mairie pour remplir une déclaration papier, le Cerfa 13566-02 pour les chambres d'hôtes et le Cerfa 1404-02 pour les meublés de tourisme.
Or, suite à la loi de finances réformant la taxe de séjour au 1er janvier 2019 et la loi pour une république numérique, et plus particulièrement son article 51, les communes peuvent mettre en place une procédure de déclaration par téléservice, donc par internet. Pour ce faire, le maire sollicite le conseil municipal afin que ce dernier l'autorise à demander au préfet, par courrier de préférence avant le 30 septembre 2018, un changement d'usage. Ce changement d'usage de procédé et d'enregistrement permettra aux propriétaires de meublés et de chambres d'hôtes de se déclarer plus simplement – pas de déplacement en mairie – et surtout de récupérer un numéro d'enregistrement pour pouvoir être commercialisé sur les plateformes numériques, type Airbnb et Abritel par exemple.
Il est demandé au conseil municipal, d'approuver le projet de régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation, d'autoriser Monsieur le maire à soumettre à l'autorité préfectorale une proposition d'instauration d'un registre d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation, dans les conditions approuvées par le conseil municipal, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition, sous réserve d'accord du préfet, entre la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain et la commune de l'outil Declaloc, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

D. AFFAIRES JURIDIQUES

9. Acquisition de la parcelle AN 237 en vue de la création d'une réserve foncière
10. Acquisition de la parcelle AN 239 en vue de la création d'une réserve foncière

Charly Bruère
Il y a deux acquisitions de parcelles.

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre du projet de création d'un futur lotissement au lieudit Saint-Lazare, la ville poursuit ses démarches pour constituer une réserve foncière. La commune souhaite acquérir la parcelle AN 237 appartenant à Madame Gaudry, d'une superficie de 1 127 m^2, ainsi que celle appartenant à Monsieur Poirier, cadastrée AN 239, pour une superficie de 880 m^2. Cette parcelle AN 239 permettra l'accès au lotissement sur la rue de la Fontaine Saint-Laurent.
Les propriétaires ont donné leur accord de principe sur le montant de la cession. Le prix de la parcelle AN 237 est fixé à 3 380 euros et celui de la parcelle AN 239 à la somme de 20 000 euros.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal, d'approuver l'acquisition des parcelles AN 237 et AN 239 pour un montant respectif de 3 380 euros et 20 000 euros, de dire que ces acquisitions seront réglées par acte notarié dont les frais seront à la charge de la commune, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau
Avez-vous des observations ? Pas d'observation. On continue sur le lotissement Saint-Lazare, donc c'est l'accès d'une parcelle qui descend.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Si, mais je vous explique les deux parcelles. Il y en a une, c'est un complément sur le plateau et l'autre, c'est l'accès par la rue de la Fontaine Saint-Laurent. Monsieur Bruère a très bien négocié avec les propriétaires. C'est bien.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptées à l'unanimité.

11. Convention d'entretien des espaces verts appartenant à Logivie

Thierry Demay
Afin d'harmoniser la gestion des espaces publics et d'améliorer la qualité de vie des habitants, la commune et Logivie ont conclu en 2016 une convention d'entretien des espaces verts. Il était précisé que la commune assurait l'entretien des espaces verts appartenant à Logivie, devenue Villéo, et situé au quartier Saint-Laurent, à l'Etoile, au lieudit Les Prés des Queues, rue des Jonquilles et au lieudit Champ du Cormier, rue des Erables.

Or, l'assiette foncière correspondant à la rue des Érables a fait l'objet d'une mutation de propriété. Elle a été acquise par la commune auprès de la communauté de communes, dans le cadre de l'aménagement du lotissement. En conséquence, les frais d'entretien de ces espaces ne peuvent être refacturés à Logivie, devenue Villéo. Aussi, il convient de conclure une nouvelle convention, pour mettre à jour les espaces concernés. Le coût horaire des prestations est toujours fixé à 20,50 €.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer une nouvelle convention.

Michel Veneau
Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

12. Acquisition d'un immeuble rue Alphonse Baudin

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre du projet d'aménagement urbain du centre-ville, en lien avec la redynamisation économique menée par la commune, la collectivité a procédé à l'acquisition de différentes propriétés situées rue Alphonse Baudin, il y a déjà des années. Par courrier du 20 juin 2018, Madame Marie-Thérèse Antoine a informé la commune de son accord pour céder l'immeuble cadastré AM n° 33 d'une superficie de 64 m^2, situé 6 rue Alphonse Baudin. Le prix d'acquisition est fixé à 75 000 euros, les frais notariés étant à la charge de la commune. Cette acquisition permet à la Ville de devenir propriétaire de la totalité des immeubles qui seront concernés par les futurs aménagements prévus dans le cadre du projet quartier ouest.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition du bien situé 6 rue Alphonse Baudin pour un montant de 75 000 euros, de dire que cette acquisition sera réglée par acte notarié, dont les frais seront à la charge de la commune, de m'autoriser ou un représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Ça a été une négociation assez longue avec ces gens. C'est leur propriété et ils pensaient qu'ils avaient une fortune. C'est comme ça. Ça fait longtemps que c'est en négociation avec la commune, depuis 15 ans ou plus. On a baissé un peu le prix par rapport à il y a 15 ans, mais à un moment donné… Il y a le prix des Domaines qui correspond à peu près. 67, c'est un peu plus cher que les Domaines. A l'époque, c'était 85, il y a au moins 15 ans. C'est comme ça, parfois, on est un peu pris dans la tenaille au niveau des négociations. Ce n'est pas facile.

On va passer au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

13. Animation du marché : approbation du règlement du jeu concours

Denis Mangeot
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Depuis quelques années, la commune organise une tombola afin de promouvoir l'activité des commerçants non sédentaires et de renforcer l'attractivité du marché. Elle est financée par la redevance d'animation perçue auprès de chaque commerçant volant. (Je suppose qu'il faut attendre qu'ils se posent pour percevoir.) Cette tombola sera organisée le mercredi 28 novembre 2018 et le dimanche 2 décembre 2018 de 8 h à 12 h. La valeur totale des lots à gagner s'élève à 2 447,21 euros, soit 999,06 euros pour les 26 lots de mercredi et 1 448,15 euros pour les 39 lots le dimanche. Le dépouillement aura lieu le mercredi 5 décembre 2018 sous le contrôle d'un officier de police judiciaire et la remise des lots aura lieu le mercredi 9 janvier 2019 à 18 h dans la salle du conseil. Le règlement sera déposé auprès de l'étude d'huissiers V2H située 17 rue du Maréchal Leclerc à Cosne-Cours-sur-Loire.
Vu l'avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'organisation de la tombola, ainsi que son règlement, d'autoriser le maire ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires à l'organisation de cette tombola.

Avez-vous des questions auxquelles je ne suis pas sûr de répondre. Allez-y, c'est pour me provoquer, j'imagine !

Andrée de Sainte-Croix
Dans les lots, c'est marqué : ordinateur portable à 79 euros. C'est un ordinateur portable qui est à 79 euros ?

Denis Mangeot
Voilà une question piégeuse. Pour moi, un ordinateur portable, il y en a très peu en-dessous de 100 euros, effectivement.

Franck Wickers
Ça existait à 69, sans lecteur CD.

Denis Mangeot
Sans écran et sans clavier !

Michel Veneau
Ça doit être pour jouer. Il ne faut pas jouer avec ?

Denis Mangeot
Non plus.

Christian Perreau
C'est la délibération, il y a les volants et les abonnés. Il manque les abonnés.

Denis Mangeot
Je ne les ai pas sur mon texte.

Christian Perreau
D'accord, parce que s'il n'y a que l'argent des volants, ça va faire la moitié. Il y a les volants et les abonnés, c'est un oubli.

Michel Veneau
Donc, il faut bien rajouter dans la délibération, les abonnés, parce que c'est la taxe perçue au niveau de tous les commerçants.

Christian Perreau
Oui, il fallait mettre de tous les commerçants.

Michel Veneau
Ou tous les commerçants.

Christian Perreau
Parce que volants et abonnés…

Hicham Boujlilat
Sur les ordinateurs, il existe des ordinateurs à moins de 100 euros. Ce sont des jeunes Nivernais qui les ont créés. Ce sont des petites boîtes qu'ils ont créées. Ce sont des ordinateurs qui sont assez… Donc là, ça veut dire qu'il y a un écran ? Puisque vous nous dites qu'il y aura un officier de police judiciaire, on lui demandera de vérifier ! En tous les cas, si c'est à 79 euros, à mon avis, c'est du made in très loin d'ici, mais je pense que peut-être pour d'autres concours, un petit ordinateur fabriqué par les Nivernais, ça peut être un beau cadeau.

Michel Veneau
Il faudra nous donner les coordonnées.

Hicham Boujlilat
A Nevers, c'est Emilien Court qui l'a créé.

Denis Mangeot
C'est le boîtier plutôt qui est fait par les Nivernais en question. Sans rire, c'est un Raspberry pi4. Donc, le cœur de l'ordinateur n'est pas nivernais et c'est bien dommage.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous savez, Monsieur Mangeot, qui a créé internet ?

Denis Mangeot
Je l'ai su.

Hicham Boujlilat
Alors, dites-le-moi. C'est dommage que vous ne le sachiez plus, c'est un Nivernais qui est toujours vivant, Monsieur Pouzin.

Denis Mangeot
D'accord.

Hicham Boujlilat
C'est vrai.

Denis Mangeot
Le premier usage était quand même militaire et aux Etats-Unis.

Hicham Boujlilat
Ça devait être dans les années 70, début 80, et c'était pour l'armée.

Michel Veneau
Arrêtons sur les ordis. On va passer au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

14. Vente au profit de M. Bonnin de parcelles issues de biens sans maître

Pascale Quillier
Je serai un peu plus terre à terre. Monsieur le maire, merci.
Cession des parcelles situées au lieudit Fontaine Morin et Les Champs des Pierres.

La commune a procédé à l'acquisition de biens immobiliers en état d'abandon, issus de la succession Guillaume Charbonel, dont la parcelle classée en nature de bois, taillis, de troisième classe, cadastrée BW 160, d'une superficie de 1 700 m^2 et située lieudit Fontaine Morin. Par délibération du 2 février 2017, suite à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2016, la ville a également incorporé dans son patrimoine différents terrains, dont des parcelles classées en nature de bois, cadastrées BC 233 et BC 238, de superficies respectives de 777 m^2 et de 832 m^2, situées lieudit Les Champs des Pierres.
Monsieur Cyrille Bonnin souhaite se porter acquéreur de ces parcelles suivant le prix arrêté par la ville, soit 460 euros (c'est un peu plus cher qu'un ordinateur !). L'acquéreur prendra en charge les frais notariés.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la cession des parcelles cadastrées BW 160, BC 233 et BC 238, suivant le prix convenu avec l'acquéreur, de dire que la vente sera réglée par acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

15. Instauration d'un droit de préemption au profit de la commune, sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux, et ce, au sein d'un périmètre dit « périmètre de sauvegarde »

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de son projet de redynamisation du centre-ville et en complément d'actions incitatives en direction des commerçants, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire

souhaite mettre en œuvre une intervention volontariste et ambitieuse en faveur du développement commercial. Ce projet s'inscrit pleinement dans le projet Cœur de Ville, pour lequel notre commune a été retenue. La loi du 2 août 2005 offre aux communes, la possibilité d'instaurer un droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce artisanaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux. L'instauration de ce droit constitue un élément complémentaire d'accompagnement de la politique communale en matière de commerce. Il permet à la Ville de formaliser l'attention qu'elle porte aux commerces de son centre-ville et de se doter de moyens d'action forts. Cet outil devrait permettre d'assurer la survie de l'activité économique, ainsi que la diversité de l'offre commerciale. Un dossier a été constitué et adressé à chacun des conseillers.
Au regard de l'intérêt que représente cette procédure pour notre territoire, il vous est demandé de bien vouloir valider le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, tel que proposé en annexe, instituer à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, autoriser le maire, au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à exercer au nom de la commune ce droit de préemption, autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Simplement, on a une étude qui est assez intéressante. On en a parlé en commission des finances et j'ai pu avoir accès à mon extranet. Il y avait un paragraphe notamment sur une délibération que nous allions prendre en juin, sur l'instauration d'une taxe, et ça a été retiré du dernier conseil municipal parce que ce n'est pas de la compétence de la Ville, mais de la compétence de la communauté de communes.

Michel Veneau
C'est exact.

Hicham Boujlilat
Est-ce que sur le rapport (je n'ai malheureusement plus accès), ce paragraphe a été retiré ou pas ? Il a été retiré.

Deuxième point, sur le fond. C'est un document extrêmement intéressant, fait par la Chambre de commerce, qui indique bien l'évolution du nombre de commerces sur notre territoire et plus que ça, l'évolution de la vacance. Ça indique bien, contrairement à ce qu'il nous avait été rétorqué, qu'il y avait 207 commerces en centre-ville en 2008 et il y en avait 207 aussi en 2014. On ne peut pas dire que tout allait bien en 2014, par rapport à 2008. Mais le nombre de commerces n'avait pas baissé. Mais en tout cas, la vacance s'est déplacée.
Aujourd'hui, on a une vacance qui est inquiétante sur certains commerces, une vacance aussi qui va s'ajouter prochainement sur la rue du Maréchal Leclerc. Il y a des rues qui sont épargnées un moment. Comme la rue Saint Agnan, à un moment donné, ça n'allait pas du tout, puis ensuite, ça s'est revitalisé. Donc, aujourd'hui, on a quand même un centre-ville qui se rétrécit.
Sur cette délibération, le fait d'instaurer un droit de préemption, c'est très bien. En revanche, je pense qu'il faut vraiment l'accompagner. On a eu un débat, souvent ici, notamment par rapport au Fisac, à ce que le chargé d'animation commercial faisait et

avait vocation à faire, mais je pense que là-dessus, il faut appuyer encore plus. D'autant plus que dans l'étude, ce qui est inquiétant, on voit plus une évasion commerciale qui s'est accentuée ces dernières années de plusieurs millions d'euros, c'est en dizaine, notamment sur l'équipement à la personne. Donc, il y a l'évasion liée à internet, mais pas seulement. Il y a une évasion qui s'est accentuée, dans le cadre de cette étude, on le voit bien, dans le Cher. Je n'ai pas encore pris assez de recul pour voir, il y a une explosion sur certains types de produits. Je ne sais pas où dans le Cher. Peut-être que ceux qui ont travaillé sur l'étude pourraient le préciser. Et évidemment dans le sud parisien, équipement à la personne meuble, on voit à peu près quel type d'enseigne il peut y avoir comme concurrence.
Je pense que là-dessus, il faut impulser beaucoup plus, parce qu'il y a quelque chose qui est en train de se passer, avec la digitalisation en plus, sur laquelle des villes comme les nôtres doivent s'employer encore plus.

Dernier point, c'est plus un point lié à notre conseil municipal. Ça fait plusieurs conseils municipaux – les comptes rendus sont là pour en attester –, et tout à l'heure, j'ai bien écouté, lorsque vous avez indiqué qui était absent et qui donnait pouvoir, on ne voit plus Monsieur Bloin. Il ne donne plus de pouvoir. Il est chargé de ces questions-là. Est-ce qu'il continue à travailler sur ces dossiers ou pas ? C'est quand même important. Vous avez délégué le commerce à Monsieur Bloin. Et il est conseiller délégué, avec ce que la délégation, indépendamment de la charge que ça va apporter…

Michel Veneau
Je l'ai eu ce matin au téléphone, Monsieur Bloin. Il est surchargé de travail à titre personnel et il faudra qu'on prenne une décision rapide justement, pour voir pour cette délégation. Comme vous l'avez dit, au niveau de la mission, il a une mission très importante. Pour terminer le mandat, il faudra que le maire prenne une décision. Peut-être que le maire prenne en charge de la délégation, pourquoi pas. Le maire peut travailler, ça ne me dérange pas, j'aime bien le travail. Mais Denis Bloin, au niveau professionnel, il a une surcharge de travail. Il a deux collaborateurs. Il voulait être renforcé avec deux, c'est sa vie privée et professionnelle qui le surcharge. C'est un choix qu'il a fait et on le respecte. C'est quelqu'un de qualité, qui a des capacités pour nous à nous apporter un plus au niveau de la collectivité. Malheureusement, la vie professionnelle nous l'a pris. C'est ainsi.
En ce qui concerne l'évasion, on a eu l'étude l'année dernière, complète, de la CCI sur cinq années. C'est l'année dernière, Monsieur Mangeot, le bilan ? C'est l'année dernière sur cinq ans. La première évasion, c'est l'alimentaire : plus de 50 % en cinq ans. Donc, c'est la zone sud qui est la plus touchée. Et l'évasion, vous l'avez dit, c'est le Cher. C'est Bourges et peut-être aussi les gens du Sancerrois qui ont maintenant deux magasins pas loin de chez eux. C'est comme ça. Et un peu le Loiret, avec Super U qui continue. Après, sur les autres, c'est vrai qu'il y a aussi l'aménagement de la maison. Il y a pas mal de choses qu'il faut vraiment regarder de près, parce qu'on a aussi des fuites.

Denis Mangeot
On n'est pas très touchés par le e-commerce.

Michel Veneau
Le e-commerce, on est très peu touché.

Denis Mangeot
On est inférieur à la moyenne nationale.

Michel Veneau
On est à 5 par rapport à 15.

Denis Mangeot
Il se pourrait bien que ça change avec l'arrivée du haut débit.

Michel Veneau
Ça peut aussi, dans quelques années, changer, la tendance, parce qu'on est à 10 % en-dessous.

Denis Mangeot
On est à moins de la moitié. Autrement dit, le pire est devant nous.

Michel Veneau
C'est vrai que c'est un peu inquiétant. Si on a des commerces avec des produits de qualité en centre-ville, tous nos commerçants qui ont des produits de qualité, ça fonctionne très bien. Dans l'ensemble, ça fonctionne bien en ville, des produits de qualité et avec un service de qualité, ça se passe plutôt bien sur l'ensemble. Mais il faut retrouver des enseignes qui souhaitent s'implanter dans nos territoires. C'est difficile aujourd'hui. La difficulté, c'est de faire venir de nouvelles enseignes parce qu'on est un bassin pourtant qui draine 40, 50, jusqu'à peut-être plus au niveau de certains commerces et certains produits surtout, mais les enseignes sont aussi peut-être fébriles par rapport à notre territoire. Et puis, il y a les habitudes.

Denis Mangeot
Celui qui va réussir à remettre une poissonnerie, il sera fort.

Michel Veneau
Voilà, il y a plein de choses. C'est pour cette raison que le maire est vraiment prêt à trouver d'autres pistes pour essayer justement d'apporter, autour d'un restaurant, d'un autre commerce, de faire venir d'autres collègues. C'est un ensemble après, parce qu'individuellement, on ne fera rien, même dans le commerce. C'est un ensemble et il faut donner une dynamique et faire comprendre aux gens de Cosne que s'il y a un produit de qualité sur place, c'est quand même idiot, vu le prix des carburants aujourd'hui, de faire 50 ou 100 kilomètres pour avoir les mêmes produits, la même qualité et faire un aller et retour à 50 ou 100 kilomètres. C'est un peu dommage. Au niveau environnement, les gens ne sont encore pas trop prêts à ça. La voiture est reine. Aujourd'hui, on monte tous dans notre bagnole et on fait des kilomètres. On est stupide et le prix de l'essence continue de monter ! C'est quand même dommage qu'on ne raisonne pas… Je suis sûr qu'il y a des produits sur notre bassin qui sont là et on va ailleurs les chercher. On le fait tous, on est tous responsables. Si on le fait, on est responsable. Il y en a une grosse majorité. Sinon, on n'aurait pas ce problème avec nos commerces. On a quand même une population importante autour de Cosne qui est à 10, 20 ou 30 kilomètres, ils viennent se soigner, travailler et ils font leurs courses ailleurs, c'est un peu dommage ! C'est comme ça, c'est la vie aujourd'hui.

Hicham Boujlilat
La voiture est reine et malheureusement, elle le restera longtemps sur nos territoires. Les gens chez nous doivent avoir un véhicule, que ce soit pour aller faire leurs courses ou au niveau de la santé, aujourd'hui. Donc, la maternité pour aller à Gien, si vous n'avez pas de véhicule, c'est un peu compliqué.

Sylvie Reboulleau
En vélo.

Michel Veneau
En vélo électrique.

Hicham Boujlilat
Là, Madame Reboulleau, ça peut accélérer. Même si on a la N7, il y a de la joie, bonjour, bonjour !

Sylvie Reboulleau
On est à fond dans la chanson.

Hicham Boujlilat
J'essaie d'en placer 5, j'en suis à 4.

Sylvie Reboulleau
On va compter.

Hicham Boujlilat
En tout cas, sur l'alimentaire, ce qui est inquiétant… Sur la zone sud, ce n'est pas une nouveauté, ce sont des choix qui ont été faits par beaucoup de municipalités, etc. Mais ce qui est inquiétant, c'est qu'on a une spécificité à Cosne et la spécificité à Cosne, c'est que de mémoire sur l'étude de la CCI, le marché de Cosne faisait en 2014, 5 millions d'euros de chiffre d'affaires par an. Les gens, peut-être à 80 %, y vont surtout pour acheter des produits frais. Je pense qu'il faut avoir une vigilance et voir comment redynamiser les marchés. On ne parle plus du marché le vendredi. Le marché du mercredi, vous voyez comment les choses malheureusement évoluent. Il y a probablement une action à mener, parce que si on continue à perdre comme ça du chiffre d'affaires sur l'alimentaire, c'est le marché de Cosne qui en sera une des principales victimes. Et puis les gens qui vont acheter ailleurs, probablement moins bon que sur le marché.
Là où je ne vous rejoins pas sur les produits que vous dites de qualité alimentaire…

Michel Veneau
Je n'ai pas dit « alimentaire », excusez-moi. Les produits alimentaires, on les retrouve bien en centre-ville et sur le marché.

Hicham Boujlilat
Sur le centre-ville de Cosne, aujourd'hui, ouvrir une poissonnerie…, même une fromagerie ! On a eu une fromagerie rue Saint-Jacques qui n'a malheureusement pas tenu longtemps. Nous, on arrive à compenser, et ce n'est pas le cas d'autres communes, avec notre marché. On peut aller dans les fermes à côté pour trouver du fromage, mais

on peut trouver du fromage sur le marché, du poisson, etc. Je pense que sur l'alimentaire, il faut faire attention parce que c'est notre marché qui est impacté.

Michel Veneau
On y travaille sur le marché. On a rencontré le placier. Je vais même recevoir un maraîcher, c'est une première, un maraîcher du Val qui va revenir sur le marché. Il a retrouvé un repreneur. Ce n'est pas celui que vous connaissez à droite en montant. C'est un nouveau qui va ouvrir une exploitation de maraîchage dans le Val et il souhaite venir sur les marchés. Donc ça, c'est une idée aussi qu'on a depuis bien longtemps. C'est comme le bio, on avait un projet à la Charité de faire une ferme bio. Ça n'a pas abouti et c'est bien dommage. Il y a plein de choses comme ça qui ont été lancées et qui n'aboutissent pas. C'est regrettable parce que le bio est à la mode, c'est parti. Tout le monde en fait maintenant et tout le monde en consomme. Ça marche bien, tant mieux. Même dans les grandes surfaces, il y a des rayons. Donc, ça veut dire qu'il y a peut-être encore un potentiel sur nos territoires, j'y crois.

On passe au vote.

Sylviane Bezou
Je vais changer un petit peu la conversation. Par quel biais les grandes surfaces du sud ont trouvé le moyen d'ouvrir tous les dimanches ?

Michel Veneau
C'est national et on n'y peut rien. On a essayé, on a tout regardé.

Denis Mangeot
Ils l'ont fait, parce qu'ils ont le droit.

Michel Veneau
Ils ont le droit. On a essayé de voir, mais non, on n'y peut rien. C'est comme ça.

Sylviane Bezou
C'est bien dommage.

Michel Veneau
Oui, c'est bien dommage parce que si on avait la possibilité de les freiner le week-end avec notre marché, ce serait une bonne chose.
Nous, pour le marché, vous savez qu'on a ragrandi le parking de l'Est, justement pour favoriser, parce qu'il y a des gens d'un certain âge qui nous ont dit aussi depuis longtemps : on ne vient plus au marché, on ne peut pas se garer. Donc, on a dit : si on refait des parkings un petit peu à l'est, pour essayer de renforcer justement le stationnement et pour permettre à ces gens-là de revenir au marché, si c'est possible. On va essayer d'aider aussi tous les gens de la région. Les gens du Cher se garent très loin, mais ils viennent.

On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

16. Compromis de vente pour la cession d'une emprise foncière rue du Colonel Rabier
17. Déclassement du domaine public de deux parcelles situées rue du Colonel Rabier

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Suite à la cession de la piscine au profit de la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, la commune a conservé la propriété de la parcelle BV 179, correspondant à l'ancien complexe sportif Saint-Laurent. Afin de valoriser ce bâtiment, la commune envisage la cession de cet ensemble immobilier au profit de Monsieur Bosland et de Monsieur Maichy. Les acquéreurs souhaitent créer un espace de kinésithérapie, un spa, une balnéo, une salle de sports, le tout avec une connexion à la piscine.
L'assiette foncière concédée pour la réalisation de ce projet est constituée des parcelles BV 179, BV 178, BV 1 et d'une partie de la parcelle BV 10, représentant une superficie globale d'environ 3 500 m^2. Pour permettre la réalisation de l'opération, il convient de constater la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle BV 178 et d'une partie de la parcelle BV 10 pour 320 m^2.
Les futurs acquéreurs et la commune ont convenu de signer un compromis de vente. Cet acte comprendra des conditions suspensives, notamment l'obtention de prêt bancaire et une indemnité d'immobilisation correspondant à 10 % du prix de vente, soit 10 000 euros, sera sollicitée aux acquéreurs. La vente de l'ensemble immobilier est consentie pour une somme de 100 000 euros, qu'il convient de mettre en rapport avec l'évaluation du domaine estimé à 42 700 euros pour le complexe, à 77 000 euros pour la maison d'habitation, soit une proposition de 119 700 euros, avec une marge de négociation de plus ou moins 20 %. Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs. Dans le cadre de l'opération, la commune s'engage à prendre en charge la démolition du bâtiment dénommé Mille-Club, ainsi que la démolition de la maison d'habitation, pour permettre l'accueil de la clientèle. Un parking sera aménagé par les soins de la ville dans la prolongation de celui du Cosec. Ce parking sera utilisé par la ville et par les clients de l'établissement.
En cas de réalisation des conditions suspensives stipulées au compromis, la signature de l'acte authentique aura lieu au plus tard, dans les 6 mois à compter de sa signature.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la cession des parcelles cadastrées BV 178, BV 179, BV 1 et BV 10 pour partie, le tout représentant une superficie globale de 3 500 m^2, pour un montant de 100 000 euros, au profit de Monsieur Bosland et de Monsieur Maichy, de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public des parcelles BV 178 et BV 10 pour partie, d'autoriser le maire à signer un compromis de vente suivant les conditions rappelées ci-dessus, de dire que les conditions suspensives devront être réalisées dans un délai de 6 mois à compter de la date de signature du compromis de vente, de préciser que l'indemnité d'immobilisation s'élèvera à la somme de 10 000 euros et sera versée entre les mains du notaire, de dire que cette cession sera réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge des acquéreurs, d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

18. Cession du bail à construction par la SCI MC2 en Puisaye au profit de la société Loire Aviation

Pascale Quillier
Par acte notarié du 25 juillet 2008, la commune a consenti à la SCI M2C en Puisaye un bail à construction sur le site de l'aérodrome, pour une durée de 50 ans. Celui-ci avait pour objet la construction d'un hangar à avions. La SCI M2C en Puisaye, conformément aux dispositions légales, souhaite céder ses droits. Le cessionnaire est la société Loire Aviation, dont le siège social est à Cosne-Cours-sur-Loire, route nationale 7.
Compte tenu du principe de libre cession du bail à construction, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la cession du bail à construction de la SCI M2C en Puisaye au profit de la SAS Loire Aviation, de dire que le preneur est dispensé de la notification à la commune, d'autoriser Monsieur le maire à être partie à l'acte notarié et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces qui pourraient être nécessaires.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

19. Constitution d'une Société d'économie mixte locale (SEML) – Principe

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire a présenté plusieurs projets matures – vous avez compris, les projets matures, il a fait un été chaud, donc ça murit plus vite – qui ont été considérés comme pouvant être validés et pouvoir entrer dans une phase opérationnelle avant la fin de l'année 2018.

Il s'agit des projets suivants : la première tranche du quartier ouest, la création d'un atelier de répétitions à destination de la compagnie du Grenier du Nohain et de l'école de théâtre, l'aménagement du premier tronçon d'une piste cyclable sur les bords de Loire et le projet de rénovation du cinéma, en incorporant le bâtiment de la salle des fêtes équipée de 388 places, permettant d'accueillir des spectacles et d'avoir une activité de diffusion cinématographique importante. De fait, cette salle fonctionnera 365 jours par an. Notre ville disposera d'un équipement pluriculturel de qualité, capable de répondre aux besoins de notre bassin de vie.
En ce qui concerne ce dernier projet, la Ville souhaite étudier la possibilité de créer une SEM à caractère local, afin d'associer des partenaires publics et privés dans sa mise en place.
Vu la délibération 2018-06-024 du 25 juin 2018, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a été retenue parmi les 222 villes de France, afin de participer au programme gouvernemental Action Cœur de Ville. Un des projets portés par ce programme concerne la rénovation de l'actuel cinéma et la création d'une troisième salle.
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1521-1 et suivants et L2121-29, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire envisage la création d'une

société d'économie mixte locale, pour la réalisation et la gestion de cet équipement. Je vous informe qu'une collectivité peut à tout moment créer une société d'économie mixte pour répondre à un besoin particulier, à condition évidemment que l'objet projeté soit compatible avec les textes permettant la création d'une SEM. C'est le cas de ce projet qui devrait permettre la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation, d'une activité marchande à caractère culturel.
Afin d'entamer toutes les démarches administratives nécessaires à la constitution d'une société d'économie mixte locale, afin de prendre des contacts avec les partenaires institutionnels et privés et de rechercher quels sont les acteurs avec lesquels la ville devrait s'associer dans la SEM, afin de travailler sur les statuts nécessaires à la création d'une SEM et de pouvoir transmettre aux partenaires sollicités un document cadre qui leur permettra de se positionner et d'adhérer à ce projet, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a décidé de se faire accompagner par la Fédération des établissements publics locaux qui rassemble près de 200 structures de ce type et justifie d'une très bonne expérience dans ce domaine.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider du principe d'engager un certain nombre de démarches préalablement à la constitution d'une société d'économie mixte locale, régie par les dispositions des articles L1521-1 à L1525-3 du code général des collectivités territoriales, de m'autoriser ou mon représentant à étudier et à finaliser les structures de l'actionnariat, en recherchant la participation des partenaires publics et privés, en sollicitant toutes les possibilités de financement susceptibles de permettre la réalisation de ce dossier, en élaborant les projets des statuts qui devront précéder à la création d'une SEM et d'une manière générale, en mettant tout en œuvre afin d'aboutir à la constitution d'une SEM locale envisagée, d'autoriser une pré-adhésion d'ordre et pour le compte de la future SEM auprès de la Fédération des EPL, afin de bénéficier de sa plateforme de services et des réseaux d'échange.

Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
Là, de toute manière, c'est la même chose que sur le point qu'on a vu avant : vous nous parlez de la constitution d'une SEM, mais qu'est-ce qu'on met dedans ? Quels sont les partenaires ? On en a un peu discuté l'autre jour en commission des travaux, mais de toute manière, vu ce que vous nous avez dit…

Michel Veneau
A l'intérieur de cette SEM, il y aura des partenaires privés, comme vous l'avez bien compris, et des partenaires publics. On attend les réponses. Il faut déjà que vous nous autorisiez à créer cette SEM. Tant qu'on ne l'a pas créée, on ne peut pas confirmer.

Christian Perreau
Il y a l'objet qui est important.

Michel Veneau
L'objet, c'est la création.

Christian Perreau

C'est la création d'une SEM pour faire quoi.

Michel Veneau
On vous l'a dit au début, Monsieur Perreau.

Christian Perreau
Qu'est-ce qu'elle fait ? Qu'est-ce qu'elle gère ? Quels sont les apports qui lui sont amenés ? C'est quand même ça, le fond.

Michel Veneau
Le fond est clair. C'est pour créer une troisième salle de cinéma. Le projet de rénovation du cinéma en incorporant les bâtiments, c'est ce que j'ai lu.

Christian Perreau
Oui.

Michel Veneau
C'est marqué dans la délibération.

Christian Perreau
D'accord, mais est-ce que la SEM va gérer l'exploitation du cinéma ?

Michel Veneau
Bien sûr.

Christian Perreau
C'est ce que je vous ai dit l'autre jour qu'il y avait un problème, parce que c'est dangereux. Si c'était une SEM qui gérait les locaux et que l'exploitant du cinéma soit dans une société à part, il n'y avait pas de danger, mais là, c'est dangereux quand même.

Michel Veneau
Thierry a raison. Il y aura toujours le gérant. Au niveau de l'exploitation, il y a deux choses.

Thierry Demay
La SEM est montée pour faire un partenariat avec toute une série d'actionnaires de cette société d'économie mixte locale, qui vont permettre de mettre en place une troisième salle de cinéma, mais aussi pour la culture, etc.

Christian Perreau
Apparemment, vous amenez aussi les deux autres salles de cinéma dedans. C'est ce qui nous a été dit l'autre jour.

Thierry Demay
Je n'ai pas terminé.

Christian Perreau
D'accord.

Thierry Demay
Je disais que la SEM va permettre la mise en place d'une salle de cinéma avec les partenaires privés et publics qui seront mis au capital de cette société d'économie mixte. Il n'empêche que ce sera toujours le gérant actuel qui aura la charge de la gestion de l'ensemble immobilier.

Christian Perreau
Oui, mais il n'est pas dans une structure différente.

Thierry Demay
Comment ça ?

Christian Perreau
Il n'y a pas deux structures, donc ce n'est pas sécurisé, votre montage.

Thierry Demay
Bien sûr que si.

Christian Perreau
Non, parce que s'il se plante, on a tout perdu.

Thierry Demay
Vous n'avez pas compris alors. Je vous explique. La SEM est propriétaire des locaux, etc. et le gérant a simplement, comme son nom l'indique, la gérance. Il se plante, nous, on a toujours tous les locaux. Il n'y a aucun souci de rentabilité à venir dedans et le fonds de commerce en plus. Lui va gérer vraiment les trois salles.

Christian Perreau
La SEM a les salles, elle a l'outil. Lui a une société à côté où il fait la gérance. Dans l'explication qui m'a été donnée l'autre jour, ce n'est pas ce que j'ai compris.

Michel Veneau
La mairie reste majoritaire, comme je vous l'ai dit l'autre jour et lui, il va toujours exploiter les trois salles.

Christian Perreau
Mais l'exploitation est dans la SEM.

Michel Veneau
Non.

Christian Perreau
Ce qui nous a été apporté à la commission des travaux, ce n'est pas ça.

Michel Veneau
On n'a jamais dit ça en commission des travaux.

Christian Perreau
On était quatre.

Thierry Demay
La SEM est propriétaire des locaux et la gérance, c'est toujours la SARL qui gèrera les salles et qui paiera un loyer à la SEM.

Michel Veneau
Tout à fait. Le gérant sera actionnaire dans la SEM. C'est une obligation pour nous.

Thierry Demay
Il pourra, s'il le désire, être partenaire de la SEM et rentrer au capital de la société d'économie mixte locale. A priori, il a tout intérêt à le faire, puisque pour lui, ça ne peut être que quelque chose de valorisant.

Hicham Boujlilat
Sur ce sujet, et en écoutant vos explications, on a quand même un écran noir en face de nous.

Michel Veneau
C'est normal.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas dit : sur l'écran noir de mes nuits blanches, je me fais du cinéma. C'est Nougaro, la 5e est placée !
Sur la SEM, vous nous dites que la Ville sera actionnaire majoritaire.

Michel Veneau
Oui.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que sur le compte courant associé, 80 000 euros prévus pour ce projet-là, la Ville va investir combien ?

Michel Veneau
80 000 euros ?

Hicham Boujlilat
On avait parlé du budget.

Michel Veneau
On va déjà créer la SEM.

Hicham Boujlilat
On va voter sur un principe, donc ce serait bien de savoir sur quoi on s'engage.
Lorsque nous avons voté et que nous avons eu le débat sur le budget, ce projet était évoqué. J'avais posé la question d'ailleurs d'une société. J'avais dit : il y a un compte courant associés, donc ça doit être une société. Vous m'avez donné les explications. Là, Monsieur le maire nous dit : nous serons actionnaires majoritaires de cette société d'économie mixte. Donc sur le compte courant associés, 80 000 euros, ça veut dire que 80 000 euros divisés par X, ça fera le nombre d'actions. En théorie, c'est comme ça que

ça fonctionne. Vous nous dites là que sur les 80 000 euros qui seront au compte courant associés et qui vont composer l'actionnariat, la Ville déjà va mettre plus de 40 000 euros.

Thierry Demay
Je ne dis pas ça du tout.

Hicham Boujlilat
Non, c'est Monsieur le maire qui l'a dit, pas vous.

Thierry Demay
Ce que je dis, c'est qu'au niveau de la société d'économie mixte, la commune restera majoritaire, puisqu'il y a ici, non seulement des apports en numéraire, mais aussi un apport en nature, puisque le local sera apporté.

Hicham Boujlilat
Donc, ils seront valorisés.

Thierry Demay
Ils seront valorisés et il va y avoir un commissaire aux apports qui sera nommé pour valoriser cet élément-là. C'est pour ça qu'aujourd'hui, le but de la délibération, c'est de voter le principe qu'on puisse mettre en place cette SEM. Après, une fois que cette délibération sera prise, on pourra mettre en marche toutes les démarches nécessaires pour valoriser le bien en lui-même, contacter définitivement les différents partenaires, comme quoi ils vont s'engager à apporter leur apport en numéraire, pour le capital social.

Hicham Boujlilat
Les bâtiments portés, c'est la salle des fêtes.

Michel Veneau
C'est l'ensemble.

Hicham Boujlilat
C'est-à-dire, pour être vraiment précis ?

Michel Veneau
De l'entrée jusqu'au bout.

Hicham Boujlilat
Donc, le cinéma, ses salles, plus la salle des fêtes.

Michel Veneau
Ça ressemble à un bateau.

Hicham Boujlilat
Je le sais bien.

Michel Veneau
Vous connaissez bien, j'espère.

Hicham Boujlilat
Je ne connais pas assez bien.

Michel Veneau
Non, parce que je vous dis que c'est le bateau et vous prenez la photo. Alors, les actionnaires, ce n'est pas 80 000 que j'ai dit, c'est 40 000 déjà, pour les actionnaires.

Hicham Boujlilat
Sur le compte courant associés…

Michel Veneau
C'est 40 000, il faut faire attention aux chiffres, par associé. C'est 40 000 et pas 80 000 Monsieur Boujlilat, vous regarderez vos chiffres.

Hicham Boujlilat
Oui, enfin ce ne sont pas les miens, ce sont les vôtres. C'est sur les plans de financement. Ça veut dire que l'ensemble du cinéma plus la salle des fêtes qui constituent le bateau seront au sein de la SEM. Donc, le futur gérant du bateau, il faudra lancer probablement le marché pour trouver un délégataire, il aura à gérer le cinéma actuel et les deux salles, également la troisième salle et la réservation.

Michel Veneau
La salle de spectacle.

Hicham Boujlilat
Ce n'est que salle de spectacle ?

Michel Veneau
Salle de spectacle et conférence ou assemblée générale. C'est divers.

Hicham Boujlilat
Donc, une association qui veut faire son assemblée générale, ce sera le gérant du cinéma qui aura à gérer…

Michel Veneau
Les salles en même temps.

Hicham Boujlilat
La réservation des salles.

Michel Veneau
Tout à fait.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que les gens qui voudront réserver la salle des fêtes vont aller vers le gérant du cinéma actuel, Jérôme ou un autre, qui va voir sur le calendrier et ensuite, il leur dira oui ou non, puisque c'est une société privée et il pourra louer à qui il souhaite.

Michel Veneau
On est d'accord.

Hicham Boujlilat
C'est bien ça sur le fonctionnement ?

Michel Veneau
C'est le principe. Sur le fonctionnement, la ville de Cosne et la communauté, nous allons réserver des jours pour l'année N+1, pour l'année d'après, pour nos manifestations qu'on va cibler avec les associations cosnoises. C'est la ville et la communauté de communes qui paieront la location à la SEM. Ce sera transparent sur le fonctionnement.

Christian Perreau
Ce n'est pas à la SEM. C'est à la société d'exploitation, c'est au gérant que vous allez payer. La SEM va louer au gérant.

Hicham Boujlilat
C'est une SEM patrimoniale.

Michel Veneau
Oui.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que ce sera au délégataire.

Michel Veneau
Au délégataire.

Hicham Boujlilat
Donc, l'objet de cette société d'économie mixte, ce sera de gérer l'ensemble pour cinéma, fêtes et manifestations.

Michel Veneau
Financer.

Thierry Demay
La société d'économie mixte est chargée de financer la mise en œuvre de cette troisième salle et, entre guillemets, du bateau. La société du gérant gèrera toute la partie location, diffusion de films, actions culturelles qui seront mises en place dans les différentes salles. C'est lui qui gèrera ça. Comme vous le disait Monsieur le maire, en ce qui concerne la commune, on se réservera un certain nombre de jours. La communauté de communes se réservera aussi un certain nombre de jours, pour les utiliser à leur convenance. Par exemple, si on décide de faire un festival de films quelconque, on peut très bien dire : on met ça en place, nous, la commune. Et à ce moment-là, on se réserve ces salles pour X temps ou pour le compte d'une association.

Michel Veneau
Tout à fait.

Hicham Boujlilat
Donc, ce seront des réservations par la communauté de communes ou la commune, pour des manifestations diverses, pour les associations. Et également pour les habitants ?

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
Parce qu'aujourd'hui, les habitants réservent la salle des fêtes pour un évènement familial. Ça, c'est terminé.

Michel Veneau
A titre privé, ils pourront.

Thierry Demay
Très sincèrement, quand vous imaginez une troisième salle de cinéma ou de spectacles culturels et autres, ça va être une salle avec des fauteuils fixes.

Michel Veneau
Ce n'est plus une salle des fêtes, Monsieur Boujlilat.

Thierry Demay
Je ne me vois pas en train de faire un anniversaire dans des…

Michel Veneau
C'est une salle de spectacle.

Hicham Boujlilat
Oui, malheureusement, on est bien d'accord sur la compréhension. Ça veut dire que ce que vous êtes en train de nous dire au conseil municipal, c'est la salle de la Chaussade qui change de destination, la salle des fêtes, terminé pour les habitants. Tout à l'heure, on disait : on a 1 000 et quelques.

Michel Veneau
On a 1 052 et on reste à 1 052.

Hicham Boujlilat
1 052 en comptant la salle des fêtes ?

Michel Veneau
On l'enlève.

Hicham Boujlilat
Mais là, dans les 1 052, vous ne les comptez pas ?

Michel Veneau
On retire.

Hicham Boujlilat
Donc 1 052, avec la salle des fêtes, c'est un peu moins de 400 places.

Michel Veneau
Non, c'est moins.

Hicham Boujlilat
386.

Michel Veneau
300.

Hicham Boujlilat
Donc là, on est à 1 052, plus 386 ou 1 052 qui englobe la salle des fêtes ?

Michel Veneau
Ça englobe la salle des fêtes.

Hicham Boujlilat
Ça veut dire que si on enlève la salle des fêtes, c'est 1 000, moins 400 à peu près, on passe, la Chaussade en moins…

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, vous n'avez pas compris ce que j'ai dit tout à l'heure : une meilleure gestion des salles de la part du maire. Il faut que je m'y attache avec Monsieur Mézy, une meilleure gestion. Ça veut dire que nos salles, au lieu de les utiliser 100 et quelques jours, on va les utiliser 200 jours par an. C'est tout. C'est une meilleure gestion. Il faut qu'on soit meilleur, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Là, vous êtes sur une gestion de pénurie, parce que si on a moins de salles, on perd la Chaussade et la salle des fêtes…

Michel Veneau
Parce que vous ne savez pas gérer ! Si je vous dis qu'avec moins de salles, on va donner les mêmes satisfactions à nos associations, c'est parce qu'on gère mieux. Là, je vous provoque.

Hicham Boujlilat
L'information que vous nous donnez ce soir, c'est que dès l'instant que ce projet se mettra en place, les habitants ne pourront plus ni réserver la Chaussade qui changera de destination, ni réserver pour les manifestations.

Michel Veneau
Réserver la Chaussade ? Il n'y a personne, à part des lotos et quelques banquets.

Hicham Boujlilat
Quelques habitants.

Michel Veneau
Qu'est-ce que vous faites du palais de Loire ? On ne va pas quand même mettre plus de 2 millions dans un bâtiment… ! On va le regarder le palais de Loire, le soir avec les projecteurs.

Hicham Boujlilat
J'aimerais bien regarder le palais de Loire le jour où on essayera d'y monter un piano.

Michel Mézy
Un piano droit, on peut le monter.

Hicham Boujlilat
Oui, mais un piano à queue.

Michel Mézy
J'ai dit droit.

Hicham Boujlilat
Oui, mais sauf qu'aujourd'hui, on peut le rentrer dans la salle des fêtes.

Michel Veneau
Vous rentrez dans des configurations, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Qui existent aujourd'hui. Vous avez parlé de D'Jazz.

Michel Mézy
D'Jazz, j'ai fait visiter le palais de Loire à Monsieur Roger Fontanel, spécialiste du jazz, reconnu internationalement et nationalement. Et il m'a dit qu'il allait faire des concerts au palais de Loire.

Hicham Boujlilat
J'aimerais bien voir Monsieur Fontanel, dans sa dextérité internationale, nous faire monter un piano.

Michel Veneau
Pourquoi vous rentrez dans… ? On a la responsabilité de la gestion.

Hicham Boujlilat
On a la responsabilité aussi d'attirer l'attention.

Michel Veneau
Vous êtes en train de faire du populisme sur la population.

Hicham Boujlilat
Non, attendez !

Michel Veneau
Si.

Hicham Boujlilat
Je ne peux pas vous laisser dire ça.

Michel Veneau
Si.

Hicham Boujlilat
En matière de populisme, s'il vous plaît, pas de leçon.

Michel Veneau
Si, vous essayez de voir si la population cosnoise ne va pas nous attaquer sur les problèmes de salle. Mais arrêtez, c'est à nous de mieux gérer. C'est notre problème et c'est à nous de mieux gérer. Est-ce que c'est normal qu'on ait des salles qui ne soient pas utilisées 150 ou 180 jours par an ? Est-ce que c'est normal ?

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, tout à l'heure, on a échangé…

Michel Veneau
Vous êtes pour la dépense publique dans ce cas.

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau
Non, je suis pour mieux gérer la dépense publique.

Hicham Boujlilat
Tout à l'heure, on a parlé de divergence sur l'école. Après, la notion de services publics, il y a des choses qui coûtent.

Michel Veneau
Oui, mais quand on peut faire autrement, il faut le faire.

Hicham Boujlilat
Les services à la population, cette dépense publique, c'est de la dépense publique qui est saine. Ça coûte, oui, mais là-dessus, c'est du service public qu'on apporte à la population. Ce sont des dépenses que j'assume. Là aujourd'hui, on nous dit : salle de la Chaussade, terminé pour les habitants. La salle des fêtes, terminé pour les habitants.

Michel Veneau
Je voulais que je vous dise : les habitants, les habitants, ça va être le refrain pendant 6 mois.

Hicham Boujlilat
Mais vous voulez que je vous parle de qui ?

Michel Veneau
Je vous connais, ça va être le refrain pendant 6 mois.

Hicham Boujlilat
On travaille pour les habitants quand même. Vous voulez que je vous parle de qui ?

Michel Veneau
Non, je ne crois pas. Vous travaillez pour vous, mais vous ne travaillez pas pour les habitants.

Hicham Boujlilat
Pas ça, s'il vous plaît.

Michel Veneau
Bien sûr que si, je vous connais.

Hicham Boujlilat
Je vous connais aussi. Là-dessus, ça ne va pas.

Michel Veneau
Au niveau du monde associatif, on peut satisfaire les besoins des associations et de la population. Les associations, c'est notre population quand même. Le monde associatif, c'est bien ça.

Michel Mézy
Il représente la population.

Michel Veneau
Il représente bien la population, le monde associatif, ce sont eux qui organisent.

Hicham Boujlilat
Vous me permettrez de penser comme vous, à l'ensemble des acteurs que vous avez indiqués et aussi aux habitants de notre commune. Et ce n'est pas du populisme que de dire ça, je suis désolé. En plus, on apprend en commission des finances, avant même qu'il y ait quoique ce soit, l'adhésion à l'EPL, comme pour l'Adeb, ça va coûter 4 500 euros. Donc là, on a 4 500 euros à donner pour l'adhésion à l'EPL, qui vont vous accompagner à mieux structurer le projet.

Michel Veneau
On fera le bilan sur tout votre mandat, ce que vous avez dépensé, et on fera le point.

Hicham Boujlilat
Si vous voulez.

Michel Veneau
Sur les achats aussi, vous verrez, on fera le bilan. Si vous voulez parler des sommes comme ça, on fera le bilan.

Hicham Boujlilat
On pourra le faire, si vous voulez.

Michel Veneau
On le fera. Vous avez parlé du restaurant, on le fera. Je vais sortir les chiffres et vous verrez, vous serez surpris.

Hicham Boujlilat
Il serait temps. Là-dessus, il y a un coût et on voit bien qu'on va voter sur un principe qui n'est même pas clairement défini.

Michel Veneau
Votre stratégie de développement économique de la ville, c'est : on a des salles, on garde tout et on ne fait rien. C'est ça, votre stratégie économique. Nous, on est complètement à l'inverse de vous. Je peux vous le dire.

Hicham Boujlilat
Je confirme.

Michel Veneau
Politiquement, on est complètement à l'inverse.

Hicham Boujlilat
Ça, je le confirme.

Michel Veneau
Ce n'est pas le même développement économique que vous.

Hicham Boujlilat
On a vu ce qu'on a fait en matière de développement économique et on n'a pas à rougir là-dessus.

Michel Veneau
On n'a pas la même stratégie.

Hicham Boujlilat
On n'a pas à rougir là-dessus.

Christian Delas
Sans les abattoirs, on n'aurait jamais eu de SEM.

Michel Veneau
Oui, à l'époque…

Hicham Boujlilat
L'abattoir a été créé en 93 sur l'initiative de Didier Béguin, vous avez raison.

Christian Delas
Avec une SEM.

Hicham Boujlilat
Avec une souscription, parce que l'abattoir était en danger et il fallait le garder. C'est une excellente initiative qui a été prise. Un abattoir qui a failli aussi être en difficulté en 2007, où il a fallu injecter aussi beaucoup d'argent. On a beaucoup travaillé, la SEM l'Adeb justement, pour trouver des financements qui puissent perdurer. Sauf qu'à ma connaissance, le cinéma, aujourd'hui, l'Eden n'est pas en danger.

Christian Delas
Quand on a fait la SEM pour faire le tribunal, à l'époque, il n'était pas en danger. Il a été en danger après.

Hicham Boujlilat
C'est un tribunal pour animaux.

Christian Delas
Là, il y a l'abattoir.

Michel Veneau
La stratégie de la ville de Cosne est simple aujourd'hui, Monsieur Boujlilat, c'est faire du développement économique. On a besoin d'une salle de spectacle et on n'en a pas pour l'instant, on est d'accord. On a des salles des fêtes, mais nous n'avons pas de salle de spectacle. Est-ce que vous êtes d'accord ? Déjà, premier point. On n'a pas de salle de spectacle aujourd'hui. Donc, notre idée, c'est d'avoir une salle de spectacle confortable pour pouvoir accueillir environ 388 personnes.

Hicham Boujlilat
La jauge dont notre territoire a besoin, et dans l'étude, on l'avait bien vu, ce n'est pas 300, parce qu'on a la place ici et la salle des fêtes, Monsieur Fontanel pourra vous le dire, qui est extrêmement adaptée pour le type de spectacle qu'il peut y avoir, en termes d'acoustique, etc. Mais ce n'est pas la jauge. On a besoin ici d'une jauge de 700 à 1 000.

Michel Veneau
C'est faux. Votre étude n'est pas bonne, parce que si on fait une salle qui va coûter un certain prix, on en a pour… Vous l'avez arrêté à cause de ça, parce que ça coûtait trop cher.

Hicham Boujlilat
Evidemment.

Michel Veneau
Vous vous rendez compte, comment allons-nous pouvoir faire des spectacles à 700 ou 800 personnes ? Déjà à 388, on n'est pas sûr de la remplir.

Hicham Boujlilat
Vous parlez de la définition d'une salle de spectacle. Une salle de spectacle, c'est une salle de spectacle avec une jauge d'au moins 600 à 700 personnes. Donc en-dessous…

Michel Veneau
Monsieur le spécialiste va vous répondre.

Michel Mézy
Je suis élu communautaire, comme beaucoup de personnes qui siègent ici ce soir, et vous savez que dans la communauté de communes, il n'y a aucune salle d'une capacité importante. 388 places, je m'excuse, mais ce sera la plus grande salle de spectacle qu'il y aura dans toute la communauté de communes.
Par rapport à Monsieur Fontanel, on ne va pas refaire l'histoire. En gros, la salle Palatine, 80 à 90 places ; aujourd'hui, on est à la salle des fêtes à plus de 200 personnes à chaque fois pour le Jazz des palais. Donc, Monsieur Fontanel, malgré la bonne volonté qu'il a, m'a dit que ce serait difficile de monter au-delà. Il pourra aller très bien au palais de Loire. Quant à nous, la ville de Cosne, on n'a pas à rougir d'avoir une salle de 388 places et je pense qu'au contraire, c'est mettre en valeur la communauté de communes que de faire cela et c'est mettre en valeur toutes les villes qui ne peuvent pas avoir les moyens de faire autant que nous. C'est ce que je voulais dire tout simplement.

Michel Veneau
Très bien.

Andrée de Sainte-Croix
Une petite question que je me posais : où est-ce que les associations pourront faire les lotos et les thés dansants ?

Michel Veneau
A Cours. Ce sont des investissements. N'oubliez pas qu'on a 7 salles quand même.

Michel Mézy
On a Cours, Villechaud.

Michel Veneau
On a beaucoup de salles. C'est vrai qu'après, il faudra planifier toutes ces manifestations. La difficulté va être là et on le sait, mais il faut que les gens s'adaptent.

Hicham Boujlilat
Donc, la salle de Cours est sous-utilisée aujourd'hui, c'est ce que vous dites ?

Michel Veneau
Il faudra mieux l'utiliser. On peut faire mieux. Il y a des week-ends, je passe, je vais à Saint-Loup par exemple et la salle n'est pas utilisée le dimanche.

Michel Mézy
La plus utilisée, c'est la salle des fêtes de Villechaud et la salle Pierre et Marie Curie.

Michel Veneau
Voilà, les deux actuellement, Pierre et Marie Curie et Villechaud. Mais Cours, il y a des week-ends, ce n'est pas utilisé.

Hicham Boujlilat

Villechaud, c'est le Beverly Hills de Cosne.

Michel Veneau
Je pense que pour la ville et le bassin de vie, comme l'a dit Michel, c'est un très beau projet. C'est mon sentiment.

Michel Mézy
Pas uniquement Cosne, mais vraiment au-delà.

Michel Veneau
Je pense que c'est un beau projet, qui ne va pas coûter énormément à la Ville de Cosne. Je le rappellerai. Quand vous aurez la présentation au niveau du budget, du montage, vous verrez, vous serez agréablement surpris. Si on arrive à faire notre SEM avec les partenaires, on pourra peut-être éviter l'emprunt. Ce serait une très belle opération pour la ville et les partenaires, parce qu'il faut penser aux finances derrière. N'oubliez pas que derrière, il y a emprunts, annuités et il faut penser à tout ça quand on monte des projets aujourd'hui. C'est notre rôle et nous assumons.

On passe au vote.
Qui est contre ? Vous êtes à nouveau contre la culture, c'est embêtant. Qui s'abstient ?

Hicham Boujlilat
Si ça vous amuse !
Les commissions donnent un avis.

Christian Perreau
On a posé des questions et j'ai même développé ce que j'ai repris tout à l'heure. Je n'ai pas eu les mêmes explications qu'en conseil municipal. C'est pour ça que je me suis interrogé sur le montage des sociétés. Je m'aperçois quand même qu'on est plus actif pour monter une SEM pour le cinéma que pour monter une SEM pour la maternité, parce que sur la maternité, on a été beaucoup moins actif.

Michel Veneau
Je ne ferai pas de commentaire sur la santé parce que c'est tellement grave, la santé et ce n'est pas du cinéma, la santé, c'est sûr. C'est clair et c'est très grave. Avec Monsieur Bocquet, on travaille dessus. La maternité, Christian, ça nous est tombé dessus, sur la tête. C'est venu d'un seul coup. On ne l'a pas su 6 mois avant.

Christian Perreau
J'avais soumis une proposition. Ça a été un peu relevé par les élus du Cher, mais les élus de la Nièvre, on n'a rien vu du tout lors de la réunion qu'on avait faite le vendredi ici, avec tous les élus. Il n'y a personne, y compris la députée, qui a relevé. De toute manière, tout à l'heure, on parlait de l'abattoir, mais on aurait pu, avec le même outil, sûrement faire quelque chose. Aujourd'hui, c'est un peu désespérant.

Michel Veneau
Il était beaucoup trop tard à mon avis pour maintenir la maternité à Cosne. On a essayé, mais je pense que l'ARS l'avait décidé.

Hicham Boujlilat
La comparaison maternité et abattoir n'est pas utile. Là-dessus, le week-end dernier au Blanc, sur la mobilisation des élus, 5 000 personnes pour se mobiliser contre la décision qu'a prise la ministre Agnès Buzyn de fermeture de la maternité. Je considère qu'on aurait pu plus se mobiliser.
Deuxième point, une des raisons de désaccord là-dessus, c'est que pour nous, quand on voit l'état de notre maison médicale, on considère que la priorité aujourd'hui, ce n'est pas une troisième salle de cinéma, mais c'est quand même une maison médicale qui ressemble au moins à la maison médicale qui a été inaugurée la semaine dernière, la 101e maison médicale de Bourgogne Franche-Comté à Garchizy. Je vous invite vraiment à aller voir. C'est un projet à 2 millions d'euros, à peu près le montant qui est prévu pour la troisième salle de cinéma.

Michel Veneau
Monsieur Bocquet va vous répondre sur la santé.

Hicham Boujlilat
On ne peut pas attirer des gens.

Michel Veneau
Attendez Monsieur, on a compris. On vous répond. Arrêtez de tout le temps répéter 50 fois la chose. On a compris la première fois. On comprend tout.

Christophe Bocquet
Sur le plan immobilier, on est entièrement d'accord. Simplement, qui on met aujourd'hui dans cette maison médicale ? Pour l'instant, à l'heure d'aujourd'hui, les professionnels, les médecins, à la maison médicale, ils ne veulent pas y aller. Peut-être que demain, ça changera, mais en attendant, qui on met dedans, si on n'a pas de médecins à mettre dans notre maison médicale. C'est tout.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, c'est clair que les médecins, on leur a proposé avec Monsieur Bocquet, ils ne veulent pas y aller.

Christophe Bocquet
Elle est derrière l'hôpital, dans l'ancienne médecine. Ça a été refusé au départ, on y travaille. Peut-être que demain, ils diront oui et on l'espère bien, mais aujourd'hui, non.

Michel Veneau
Monsieur Bocquet m'a proposé de les rencontrer. On va rencontrer les médecins. La santé, c'est tellement délicat.

Hicham Boujlilat
Je sais. Vous indiquiez que vous allez voir les professionnels pour adhérer à vos projets, etc. On voit les difficultés. C'était difficile avant, c'est difficile aujourd'hui, mais on ne peut pas se résigner et de toute façon, on ne peut pas attirer… Aujourd'hui, quelqu'un qui vient, qui visite la maison médicale de Cosne et qui visite la maison à Garchizy, je sais où il s'installe. Ça, ce n'est pas normal. Je considère qu'il y a des choses qui ne sont pas

suffisantes, mais que si on continue à garder ce bâtiment-là, ce sera quand même un outil qui ne va pas nous aider à l'attractivité.

Michel Veneau
Nous avons un nouveau projet à proposer aux médecins sur le site de l'hôpital. Je peux vous le dire. On va les rencontrer bientôt et on va leur proposer. Est-ce qu'ils vont accepter ? Après, on ne sait pas. Vous avez vu dans la presse que notre président a annoncé qu'un jeune médecin va arriver à Cosne. Donc, le contrat, je pense qu'il est signé ou va être signé bientôt. Un jeune médecin viendrait et sa compagne irait à La Charité. Normalement, ce sont les dernières informations qu'on peut vous donner.
C'est un travail qui est fait en coopération avec la communauté de communes. On a même engagé avec la communauté un chercheur de têtes, un cabinet spécialisé. Aujourd'hui, on est tous à la même enseigne. C'est difficile, la santé. Vous allez voir, les hôpitaux, on nous annonce des réformes et on ne sait pas jusqu'où on va aller. D'une manière ou d'une autre, on va proposer l'hôpital, sinon, on leur proposera peut-être un autre site. On verra avec eux, je ne sais pas. Mais on ne peut pas leur imposer quelque chose. S'ils n'adhèrent pas à notre projet, c'est difficile.
La Ville de Cosne, comme les autres communes, on est pris dans cet étau. J'ai reçu une doctoresse qui vient à l'hôpital, on va essayer de la garder. Elle travaille et elle a un contrat avec l'Etat pour quelques années. On a déjà fait l'approche avec Monsieur Bocquet pour lui faire des propositions. On est tous pareils, les élus, c'est quand même malheureux, mais c'est comme ça aujourd'hui, parce que notre système en France est compliqué au niveau de la santé. On ne critique personne, ni au niveau de l'Etat, c'est le système qui n'est plus ou mal adapté à nos besoins.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, vous m'excuserez, mais je pense qu'on peut être beaucoup plus volontariste. La maison médicale aujourd'hui appartient à la ville. Les médecins sont locataires.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, je ne voudrais pas revenir…

Hicham Boujlilat
C'est important de le rappeler, parce qu'on a le sentiment qu'ils sont propriétaires, ils paient un loyer.

Michel Veneau
Je ne voudrais pas trop, Monsieur Boujlilat, qu'on parle des médecins avec la presse. Vous savez ce qui s'est passé il y a quelques années avec la presse et les médecins. Donc, évitons de parler et de polémiquer sur les médecins.

Hicham Boujlilat
On ne polémique pas là-dessus.

Michel Veneau
Si.

Hicham Boujlilat
Non, mais attendez.

Michel Veneau
Non, vous avez parlé des médecins qui ne sont que locataires.

Hicham Boujlilat
Ils sont locataires.

Michel Veneau
Je sais, mais ne parlons pas trop des médecins.

Hicham Boujlilat
Je parle au propriétaire et je considère que le propriétaire du bâtiment…

Michel Veneau
Qu'on débatte entre nous si on veut, mais je crois qu'il ne faut pas aller trop loin. C'est mon sentiment, parce qu'après, si ça dérive, Monsieur Boujlilat…

Hicham Boujlilat
Tout va très bien, Madame la Marquise.

Michel Veneau
Non, mais on y travaille avec Monsieur Bocquet. On rencontre les médecins. Si vous voulez un débat avec la presse, on arrête tout, parce que c'est fini avec les médecins. Vous l'avez vécu et vous savez comment ça s'est passé. En 2014, vous l'avez vécu le problème avec les médecins.

Hicham Boujlilat
Vous savez combien on avait de médecins à l'époque et combien on en a aujourd'hui ? On en a moins, donc les choses se sont aggravées et ce n'est pas de votre fait. Donc, à un moment donné, je pense qu'on peut être plus volontariste.

Michel Veneau
Si vous voulez aller plus loin dans le débat, vous savez les relations que vous aviez avec les médecins à l'époque, ok ? Donc, n'allons pas plus loin, on ne parle pas des médecins.

Hicham Boujlilat
On voit le résultat aujourd'hui.

Michel Veneau
On passe au vote. C'est fait.

20. Don d'une partie de la collection de l'ancien musée du facteur à l'association Autour d'un Relais de Poste

Michel Mézy
C'est le service public.

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La commune a reçu une donation le 1er décembre 2014 de la part de l'association le Musée du facteur. Le don est constitué des archives historiques de l'activité de la Poste. La collection n'a pas été exposée au public depuis plusieurs années, malheureusement, et la conservation de ces biens constitue une charge pour la commune qui ne peut les valoriser correctement. Pour garantir une meilleure conservation de la collection et dans un but de l'intérêt général, la commune souhaite faire un don de ces biens à l'association Autour d'un relais de Poste à Eyguians, Hautes-Alpes, à côté de Gap. La liste des biens fait l'objet de deux annexes à la délibération.
Vu l'avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuvé la donation d'une partie de la collection de l'ancien musée du facteur et autoriser le maire ou son représentant, à effectuer les formalités nécessaires à cette donation.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

E. PERSONNEL

21. Création d'un emploi de directeur/directrice de projet Action Cœur de Ville – cadre d'emploi des attachés – par voie contractuelle

Mesdames, Messieurs,
La convention Action Cœur de Ville devrait être signée d'ici quelques semaines. Elle prévoit la création d'un emploi de directeur ou directrice de projet Action Cœur de Ville, cadre d'emploi des attachés, par voie contractuelle. L'Etat prévoit d'apporter une aide financière de l'ordre de 50 % du poste, pendant toute la durée du contrat. Le reste de la charge sera assumé par les deux collectivités territoriales signataires de la convention, à savoir la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la collectivité à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces administratives nécessaires à la création de ce poste, à procéder au recrutement de ce nouveau cadre, à permettre la mutualisation de ce poste avec la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, permettant d'obtenir le soutien financier de l'Etat pour la création de ce poste.

Avez-vous des questions ?

Andrée de Sainte-Croix
Pourquoi est-ce par voie contractuelle ?

Michel Veneau
C'est prévu comme ça avec l'Etat. C'est par rapport à la durée du contrat Action Cœur de Ville, trois ans.

Pas de questions. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Action Cœur de Ville, vous vous abstenez, je ne comprends rien ! C'est grave. C'est terrible.

22. Modification du tableau des effectifs

Micheline Henry
Dans le cadre de mouvements intervenant au cours de l'année 2018, il est nécessaire de créer à compter du 1er octobre 2018, en filière animation, trois emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, 7.85/35e, et en filière technique, un emploi d'adjoint technique à temps non complet, 29/35e.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à créer ces emplois à compter du 1er octobre 2018.

Andrée de Sainte-Croix
Ils sont destinés pour quel genre de mission, les adjoints d'animation ?

Micheline Henry
Les adjoints d'animation, ce sont des modifications de temps par rapport à la suppression des TAPS. Donc, les trois emplois étaient peut-être, un à 17 heures, un à 14 heures … Je ne l'ai pas noté. C'est une diminution.
Avant que vous ne me posiez la question, en ce qui concerne l'emploi d'adjoint technique, c'est quelqu'un qui est à l'essai. Pour l'instant, on l'a mis à 29 heures. Si ça se passe bien, peut-être qu'il sera à temps complet.

Hicham Boujlilat
En fait, c'est une délibération qui prend acte du passage de la semaine de 4 jours et demi à la semaine de 4.

Micheline Henry
Ça en fait partie.

Hicham Boujlilat
Oui, avec comme conséquence, la suppression de postes, que les gens ne travaillent plus. Donc, ce sont plus les conséquences et on est plutôt sur une réadaptation par rapport aux suppressions de poste. Ça fait un différentiel de combien d'heures ?

Micheline Henry
On n'a pas compté encore. Les heures entre les TAPS et nous ?

Hicham Boujlilat
On avait combien de personnes qui travaillaient avant et combien d'heures et aujourd'hui ?

Micheline Henry
Aujourd'hui, je ne peux pas vous le dire.

Hicham Boujlilat
Donc, vous nous demandez de…

Micheline Henry
Je vous demande, Monsieur Boujlilat…

Hicham Boujlilat
De délibérer là-dessus, sur des choses…

Micheline Henry
De délibérer sur trois emplois d'animation à temps non complet. Il y a trois emplois aujourd'hui qui étaient à 14 heures, 12 heures, 10 heures, je ne sais plus, et qu'on passe à 7 heures 85, à cause des TAPS.

Michel Veneau
Trois emplois, c'est ce qui vous est demandé.

Micheline Henry
Derrière ces trois, là je le dis, mais je peux le vérifier, il y en a peut-être 6 qui ont arrêté complètement. Attendez la prochaine.

Hicham Boujlilat
Donc, c'est la suppression de deux postes et des heures en moins.

Michel Veneau
Non, pas sur cette délibération.

Micheline Henry
Là, ce sont des heures en moins.

Michel Veneau
Ce sont des heures en moins.

Micheline Henry
Attendez celle-ci.

Michel Veneau
Attendez l'autre délibération, ça va venir pour les suppressions, mais là, c'est la diminution du temps de travail de trois agents. Vous avez bien compris ?

Hicham Boujlilat
C'est une diminution contrainte qui est liée au passage…

Michel Veneau
Je ne vous demande pas de commentaire. Je vous demande de voter sur une diminution. Contrainte ou pas contrainte…

Hicham Boujlilat
C'est une question.

Michel Veneau
C'est une diminution d'heures pour trois agents.

Hicham Boujlilat
Ce sont les agents qui sont demandeurs ?

Micheline Henry
Excusez-moi.

Hicham Boujlilat
Non, mais est-ce que ce sont les agents ?

Micheline Henry
Vous croyez qu'on va trouver des agents qui vont être demandeurs d'une diminution de travail ?

Hicham Boujlilat
Non, mais voilà.

Micheline Henry
Ils sont d'accord, mais c'est obligé et c'est comme ça.

Andrée de Sainte-Croix
Dans les textes…

Micheline Henry
Dans les textes, peut-être Madame de Sainte-Croix, sauf que nous, on revient par rapport à la gestion. On a moins de travail du fait des TAPS. On adapte en fonction ces gens-là, qui maintenant vont suivre l'étude, la petite partie périscolaire, c'est tout.

Michel Veneau
Ils ne feront plus de TAPS.

Micheline Henry
On ne va pas faire la différence.

Andrée de Sainte-Croix
J'ai compris.

Michel Veneau
Vous avez bien compris.

Micheline Henry
Vous, vous les laisseriez à 14 heures.

Andrée de Sainte-Croix
Non, je n'ai pas dit ça.

Micheline Henry
Si.

Andrée de Sainte-Croix
Non. Je vous dis que dans la législation de modification du temps de travail d'un agent à temps non complet, si l'agent n'est pas d'accord, évidemment, vous allez être d'accord pour diminuer l'emploi ; mais il y a une autre possibilité dans le statut de l'agent s'il n'est pas d'accord. Ça se voit avec le centre de gestion.

Micheline Henry
Bien sûr et on lui fait faire quoi durant les 5 heures de différence ?

Andrée de Sainte-Croix
C'est une disposition du centre de gestion. Ça s'appelle les agents momentanément privés d'emploi.

Micheline Henry
Pour l'instant, ils ont encore 7 heures et tout le monde a accepté.

Andrée de Sainte-Croix
Voilà, ils ont accepté.

Michel Veneau
Les agents ont accepté, bien sûr.
On va voter sur cette délibération et après, on va repasser à une autre délibération.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Adoptée à la majorité.
Joël n'a pas fait de pouvoir. C'est bien 5 depuis tout à l'heure.

Andrée de Sainte-Croix
Je reviens dessus quand même. On crée trois emplois d'adjoint d'animation, mais vous avez dit tout à l'heure que certains n'avaient plus rien.

Michel Veneau
Madame de Sainte-Croix, est-ce que vous suivez bien les délibérations ? On vient de passer une délibération.

Andrée de Sainte-Croix
Elles ne sont pas dans le bon sens.

Micheline Henry
Si, elles sont dans le bon sens. Par rapport à nous, elles sont dans le bon sens, c'est tout. Stop !

23. Modification de la durée hebdomadaire de travail

Micheline Henry
La rentrée scolaire 2013-2014 a été l'année de mise en place – ça va vous faire plaisir – des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles de notre commune. A cet effet, des

emplois d'adjoint d'animation à temps non complet ont été créés pour les animations périscolaires.
Par délibération du conseil municipal du 25 juin 2018, l'organisation de la semaine scolaire est modifiée à la rentrée 2018. Compte tenu de l'arrêt des temps d'activité périscolaire, suite au retour de la semaine à 4 jours, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail des animateurs périscolaires.
Après acceptation des animateurs périscolaires sur la diminution de leur temps de travail et après avis du comité technique du 18 septembre 2018 et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de supprimer, à compter du 1er octobre 2018, six emplois d'adjoint d'animation à temps non complet qui étaient 10,38/35e, un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 13,53/35e, deux emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à 15,88/35e ; et de créer, à compter du 1er octobre 2018, sept emplois d'adjoint d'animation à temps non complet 7,85/35e, deux emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à 12,55/35e, les temps étant faits en fonction des besoins qu'on a.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
La différence, c'est combien d'heures en volume ?

Michel Veneau
On vous le donnera.

Micheline Henry
Je vous réponds la même chose que tout à l'heure…

Michel Veneau
On vous donnera le volume total.

Hicham Boujlilat
Est-ce qu'à l'avenir sur les prochains conseils municipaux, on pourra avoir tous ces éléments, plutôt que de les demander à chaque fois ? On n'a rien pour…

Micheline Henry
Vous n'avez rien, d'accord.

Michel Veneau
On vous les donnera.

Micheline Henry
Peut-être.

Hicham Boujlilat
Peut-être. D'accord, on vous écrira, puis ce sera la CADA, etc., à chaque fois et vous serez obligés. C'est quand même incroyable.

Micheline Henry

Allez-y, parce qu'il y a longtemps qu'on n'a pas entendu parler de la CADA. Ça rappellera de bons vieux souvenirs.

Hicham Boujlilat
Les vôtres, oui.

Micheline Henry
Non, les vôtres.

Michel Mézy
Des souvenirs culturels.

Michel Veneau
Souvenirs culturels… On a arrêté les TAPS, donc, il y a moins d'heures. C'est tout. On va vous donner les heures.

Micheline Henry
Pour l'instant, on est dans le budget.

Michel Veneau
Vous le savez, en arrêtant les TAPS, il y a moins d'heures.

On passe au vote.

Andrée de Sainte-Croix
Ce que je ne comprends pas, c'est qu'à la question 22, on a créé des emplois à temps non complet et à la question 23, on en supprime et on en recrée. Pourquoi les créations ne sont pas toutes en même temps ?

Micheline Henry
C'est par rapport aux gens qui étaient dans les…

Andrée de Sainte-Croix
On s'en fiche du tableau des effectifs, il ne dit pas que c'est untel.

Micheline Henry
Ce sont trois emplois d'adjoint d'animation. Ce sont des adjoints d'animation qui étaient en poste. On les a mis indépendants de ceux-ci à 7,85 et on les retrouve dans les autres à 7,85, d'accord ?

Andrée de Sainte-Croix
Cette délibération ne sert à rien, puisqu'on les recrée à la 23.

Micheline Henry
Après, c'est votre point de vue que ce ne soit pas nécessaire. On l'a passée. Vous l'étudierez et vous reposerez la question.

Andrée de Sainte-Croix
Ça a été étudié.

Micheline Henry
Vous avez compris ?

Andrée de Sainte-Croix
Oui, j'ai compris. Les mêmes sont dans la 22 et dans la 23.

Michel Veneau
On vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

24. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Micheline Henry
Au cours de l'année, il s'avère nécessaire de renforcer les effectifs permanents pour faire face à des surcroits d'activité. A cet effet, des personnels contractuels seront recrutés sur des emplois non permanents dans les conditions fixées par l'article 3.1 de la loi 8453 du 26 janvier 1984, modifié, portant dispositions relatives à la fonction publique.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de créer des emplois non permanents permettant de recruter, autant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur les grades suivants :

- adjoint technique : trois emplois à temps complet ;
- adjoint administratif : deux emplois à temps complet ;
- adjoint d'animation : un emploi à temps complet.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Andrée de Sainte-Croix
Ce sont des emplois saisonniers.

Micheline Henry
Pas du tout. Ce sont des emplois qu'on prévoit, qui aujourd'hui ne servent pas. Mais lorsqu'on a le cas de trois personnes qui sont tombées malades en même temps, on fait quoi ? On ne peut pas attendre le prochain conseil municipal qui peut être dans deux mois pour le passer et pendant ce temps, on n'a pas la possibilité.
Ce sont des postes en réserve et qu'on prend si on en a besoin. Mais ce ne sont pas des créations directes qui seront utilisées demain matin.

Michel Veneau
Plus de questions. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Merci de cette soirée et de ces bons moments passés entre nous.

SIGNATURE DES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Madame Nathalie PETOUILLAT	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal